

## Compte de résultat consolidé

En M€	Notes	Décembre 2023	Décembre 2022
Chiffre d'affaires	5.14	277,5	258,8
Autres produits d'exploitation	5.15	14,5	13,3
Achats consommés	5.16	-93,7	-93,2
Charges de personnel	5.16	-120,5	-102,6
Autres charges d'exploitation	5.16	-49,1	-45,4
Impôts et taxes	5.16	-2,3	-2,2
Variations nettes des amortissements et des dépréciations (*)	5.16	-9,1	-9,7
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>17,5</b>	<b>19,0</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>17,5</b>	<b>19,0</b>
Charges et produits financiers	5.17	-5,1	-3,2
Charges et produits exceptionnels	5.18	2,9	0,0
Impôt sur les bénéfices		-4,0	-3,5
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>11,3</b>	<b>12,3</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-0,4	-0,3
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>10,8</b>	<b>12,0</b>
Intérêts minoritaires		-0,9	-1,0
Résultat net (part du groupe)		10,0	11,1
Résultat par action (en euros)	5.19	2,19	2,48
Résultat dilué par action (en euros)	5.19	2,17	2,44
(*) Dont dotations aux amortissements sur immobilisations		9,6	9,4
<b>EBITDA</b>		<b>27,1</b>	<b>28,4</b>

**VISIATIV**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 2 768 073,60 euros**  
**Siège social : 26, Rue Benoit Bennier**  
**69260 CHARBONNIERES LES BAINS**  
**395 008 246 RCS LYON**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 21 MAI 2024**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés annuels dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 15 mars 2024, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de vos Commissaires aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos,
- conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

## **ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE**

### **A. Périmètre de consolidation**

Sociétés	Adresses	31-déc-23		31-déc-22		Méthode de consolidation	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'i		
Visiativ SA		société mère		société mère		N/A	
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE		100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG	
VSSB		95%	95%	95%	95%	IG	
I PORTA		100%	95%	100%	95%	IG	
VISIATIV 3D PRINTING	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	Fusionnée dans Visiativ Solutions Entreprise avec effet rétroactif au 1er janvier 2023		100%	100%	IG	
ENTREPRISE DU FUTUR		92%	92%	100%	100%	IG	
CIR 360		100%	98%	100%	98%	IG	
VISIATIV FINANCEMENT		100%	100%	100%	100%	IG	
SCI CLINANTES		100%	100%	N/A	N/A	IG	
VISIATIV CPQ		100%	100%	N/A	N/A	IG	
VISIATIV CONSEIL		98%	98%	98%	98%	IG	
ABGI GROUP		52 Quai Rambaud – 69 002 Lyon	100%	98%	100%	98%	IG
ABGI France			96%	94%	96%	94%	IG
VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT			95%	93%	95%	93%	IG
VISIATIV DIGITAL SKILLS & RESOURCES			95%	93%	95%	93%	IG
AK Group II	62 Boulevard Garibaldi - 75 015 Paris	100%	94%	100%	94%	IG	
ABSISKEY	41 B rue Dupetit Thouars 49000 Angers	100%	94%	100%	94%	IG	
ABSISKEY POLSKA	ul. Żwirki i Wigury 16 B 02-092 Warszawa, Pologne	100%	94%	100%	94%	IG	
BSOFT.FR	4 rue Coste - 69300 Caluire et cuire	54%	54%	54%	54%	IG	
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	100%	100%	100%	100%	IG	
DAXIUM	27-29 rue de Bassano – 75008 Paris	100%	67%	100%	67%	IG	
KALISTA	100 Avenue du général leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG	
IS MANAGEMENT - MA SAUVEGARDE	6 Rue de l'Ozon, 69360 Sérézín-du-Rhône	100%	100%	100%	100%	IG	
LIVING ACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	97%	97%	80%	80%	IG	
VISIATIV MANAGED SERVICES	Parc d'activité – 69 890 La tour de Salvagny	Cédée le 28/04/2023		100%	100%	IG	
1LIFE	7 rue du 35è régiment d'aviation – 69500 Bron	60%	60%	N/A	N/A	IG	
VISIATIV DAXIUM	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	67%	67%	67%	67%	IG	
ABGI USA	1700 West Loop South - Suite 230 - Houston, Texas 77027, USA	90%	89%	88%	87%	IG	
INCENTIVAR CONSULTORIA EMPRESARIAL (ABGI BRAZIL)	Rua Sergipe, 853 Andar: 3; FUNCIONARIOS BELO HORIZONTE - MG 30130-171, Brésil	100%	98%	100%	98%	IG	
ABGI CANADA	900-2235 Sheppard Avenue East, Toronto, Ontario M2J 5B5, Canada	100%	98%	100%	98%	IG	
BRAITHWAITE TECHNOLOGY CONSULTANTS INC	900-2235 Sheppard Avenue East, Toronto, Ontario M2J 5B5, Canada	Fusionnée dans ABGI CANADA au 31 décembre 2023		100%	98%	IG	
VISIATIV CONSULTING UK	6 Atholl Crescent, Edimbourg, Scotland EH3 8HA, UK	93%	91%	93%	91%	IG	
MSC LTD	Skylon Court Coldnose Road, Hereford HR2 6JL, UK	Liquidée le 11 mai 2023		100%	91%	IG	
IFTC LTD	Unit 3, 405 Holywood Road, Belfast, BT4 2GU, Irlande du Nord	100%	10,81%	100%	91%	IG	

MMP Tax LTD	The Old Surgery, 19 Mengham Lane, Hayling Island, Hants, PO11 9JT, UK	100%	10,81%	N/A	N/A	IG
BRAITHWAITE TECHNOLOGY CONSULTANTS LTD	Dogpatch Labs, The CHQ Building, Custom House Quay, Dublin 1, D01 Y6H7, Ireland	100%	90,8%	100%	91%	IG
VISIATIV SWITZERLAND AG	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE		Fusionnée dans Visiativ Switzerland avec effet rétroactif au 1er janvier 2023		100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - PRATTELN	Netzbodenstrasse 33 - 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
IPIORTA SUISSE	5 avenue Louis Casai - 1216 Cointrin-Genève - Suisse	65%	65%	65%	65%	IG
VISIATIV AFRICA	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV GERMANY	Kirchdorfer Strabe 14b, 83052 Bruckmühl, Allemagne	100%	100%	100%	100%	IG
EBM GmbH	Lärchbach 1, 9530 Bad Bleiberg, Autriche	90%	90%	N/A	N/A	IG
VISIATIV SOLUTIONS UK	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV BENELUX BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, Pays Bas	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV NEDERLAND BV		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV 3D PRINTING BV		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		Fusionnée dans Design Solutions BV avec effet rétroactif au 1er janvier 2023		100%	100%	IG
VISIATIV BELGIE	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost, Belgique	100%	100%	100%	100%	IG
PFIF	Europastraße 21, 77933 LAHR Allemagne	50%	49%	50%	49%	IP
3C Evolution	21 avenue du granier, 38200 Meylan	100%	100%	50%	50%	IG
MISSION RGPD	26 rue Benoit Bennier - 69 260 Charbonnières les bains	19%	19%	20%	20%	MEQ
FIVES SMART SOFTWARE DEVELOPMENT	7 rue Maryse Bastié 69500 Lyon	49%	49%	49%	49%	MEQ

IG : Intégration globale  
IP : Intégration proportionnelle  
MEQ : Mise en équivalence  
NC : Non consolidée

## B. Variation de périmètres

Le groupe VISIATIV a enregistré, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les variations de périmètres suivantes :

### Entrées de périmètre :

- o Acquisition de la SCI Clinantes, société propriétaire des locaux du groupe à Nantes. Elle a réalisé en 2023 un CA de 0,2 M€. Elle est consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- o Acquisition de 90% EBM, distributeur et intégrateur des solutions CATIA et SOLIDWORKS de Dassault Systèmes en Autriche, cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 3,7 M€.
- o La société Visiativ CPQ, a été créée en août 2023 pour reprendre l'intégralité des actifs et l'ensemble des employés de la société Techform, éditeur de logiciels pure-player de configuration technique et commercial. Cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> août 2023, elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 0,6 M€.
- o Acquisition de 100% de MMP Tax Limited, cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation au UK, cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 0,7 M€.
- o Acquisition de 60% de 1Life, intégrateur de deux solutions ERP pour l'Industrie (Open- Prod et Cegid PMI) en France, cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023, elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 2,9 M€.

- o Acquisition fin décembre 2023, de 100% du capital de 3C Evolution, société codétenue jusqu'alors à 50% et intégrée par mise en équivalence. 3C-Evolution propose une offre complète de prestations pour la mise en place des projets PIM (Product Information Management), qui visent à assurer la gestion des données produits. Elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 1,9 M€.

#### Mouvements de périmètre :

- o ABGI GROUP a augmenté sa détention dans la société ABGI USA passant de 86.6% au 31/12/2022 à 88.6% au 31/12/2023.
- o VISIATIV SOFTWARE a augmenté sa détention dans la société LIVING ACTOR passant de 80.3% au 31/12/2022 à 96.8% au 31/12/2023.
- o La société VISIATIV INDUSTRY SOLUTIONS (Pays-Bas) a été fusionnée dans DESIGN SOLUTIONS BV (Pays-Bas).
- o La société STATSH acquise en février 2023 a été fusionnée dans VISIATIV SOFTWARE
- o La société VISIATIV SUISSE a été fusionnée dans VISIATIV SWITZERLAND
- o La société BRAITHWAITE CANADA a été fusionnée dans ABGI CANADA
- o La société VISIATIV 3D PRINTING a fusionnée dans VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE

#### Sortie de périmètre :

- o La société Visiativ Managed Service (filiale précédemment détenue à 100% par VISIATIV SA) a été cédée en intégralité le 28 avril 2023 ; elle n'est plus consolidée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

#### Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée au sein du groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2023 les sociétés suivantes n'ont pas été consolidées :

SOCIÉTÉS	Dates de fin	% de détention 31/12/2023	% de détention 31/12/2022	En K€			
				Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	VSM* des titres au 31/12/23
STRATEGEEEX	31/12/2021	20,3%	20,3%	469	439	-	25
E-NOVAPPS	Aucun exercice clos	30,0%	30,0%	NC	NC	NC	30
SWARM	31/12/2022	25,0%	25,0%	-278	458	-455	100
Lease Place Swiss	31/12/2022	100,0%	100,0%	136	180	-5	142

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

### C. Synthèse de l'activité du groupe durant l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2023 s'élève à 277,5 M€ contre 258,8 M€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 17,5 M€ au 31 décembre 2023 contre 19,0 M€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé s'élève à 10,8 M€ au 31 décembre 2023 contre 12,0 M€ au 31 décembre 2022.

En complément de ces éléments financiers consolidés, vous trouverez ci-dessous un commentaire sur la performance des filiales qui composent le Groupe.

#### **D. Changement de méthode comptable**

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué cette année.

#### **E. Evènements marquants survenus au niveau du Groupe au cours de l'exercice**

Les nouveaux emprunts négociés en 2022 pour la part de refinancement de la dette pour 15 M€, ont été souscrits sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, un contrat de couverture a été mis en place à compter du 13 janvier 2023 à hauteur de 50% soit 7,5 M€ (taux fixe 2.825%).

VISIATIV SA a acquis 100% de la société STATSH en février 2023, éditeur de logiciel, afin d'acquérir une nouvelle brique technologique. Elle a été fusionnée dans VISIATIV SOFTWARE au deuxième semestre 2023.

Le 25 avril 2023, VISIATIV SA s'est désengagée de l'activité de gestion des infrastructures IT. La société a, en effet, comptabilisé un produit de cession net de 3,1 M€, correspondant au partenariat conclu avec XEFI sur le transfert de 100% du capital de Visiativ Managed Services, gestionnaire d'infrastructure IT et d'hébergement, à sa filiale datacenters NEXEREN.

Les filiales du groupe présentes en Suisse ont comme banque principale le Crédit Suisse, cette banque a été rachetée par UBS le 19 mars 2023.

VISIATIV SA et VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE ont acquis 100% de la SCI CLINANTES le 10 mai 2023. Cette société détient les locaux de Pont Saint Martin utilisés par le groupe.

La société a réalisé une augmentation de capital au cours du premier semestre, cela a impacté le capital social de +33 K€ et les réserves de +1,1 M€. Il s'agissait d'un programme d'actionnariat salarié via le FCPE VISIATIV qui a été un véritable succès puisque 54% des collaborateurs éligibles ont participé.

Cette opération avait été validée par le conseil d'administration le 18 janvier 2023 et soumise préalablement à la validation de l'AMF.

La société a procédé à une distribution de dividendes sur la base des comptes au 31/12/2022. Le montant du dividende était de 1.10 € par action et a représenté un versement de 5,0 M€ intervenu le 7 juin 2023.

En juin 2023, Visiativ SA a levé 10,0 M€ sur les 70,0 M€ d'emprunt senior (crédit CAPEX) obtenu en octobre 2022 au titre de la restructuration de sa dette bancaire. Cet emprunt est utilisé à hauteur de 20,0 M€ au 31 décembre 2023 et le 27 juillet 2023, Visiativ SA a tiré 9,6 M€ de dettes supplémentaires dans le cadre de son Contrat de Crédits du 13 octobre 2022, pour le refinancement complémentaire de deux croissances externes réalisées en 2022.

Au cours du premier semestre, les sociétés INNOVA, ABGI UK, DIMENSIONS GROUP et DESIGN SOLUTIONS BVBA ont changé de nom pour devenir respectivement VISIATIV SOLUTIONS UK, VISIATIV CONSULTING UK, VISIATIV BENELUX et VISIATIV BELGIË. Ces changements s'inscrivent dans la stratégie de rebranding du groupe démarrée en 2022.

Le 27 juillet 2023, Visiativ a acquis 90% du capital de la société EBM GmbH, distributeur et intégrateur historique des solutions CATIA et SOLIDWORKS de Dassault Systèmes sur le territoire autrichien.

Le 1<sup>er</sup> août 2023, DESIGN SOLUTIONS BV ; LAYERTEC et MBCAD ont changé de nom pour devenir respectivement VISIATIV NEDERLAND BV ; VISIATIV 3D PRINTING BV et VISIATIV GERMANY.

Le 4 août 2023, VISIATIV a été choisie par le Tribunal de Commerce de Toulouse pour reprendre l'intégralité des actifs et l'ensemble des employés de la société Techform, éditeur de solutions de configuration, tarification et devis (CPQ).

Le 31 août 2023, Visiativ Consulting UK a acquis 100% du capital de la société MMP Tax, cabinet de conseil basé à Londres qui accompagne les entreprises du FTSE 100 et les grandes multinationales dans l'obtention de financements et d'incitations liés à leur politique d'innovation et à leurs développements technologiques.

VISIATIV a présenté le 20 septembre 2023 son nouveau plan stratégique, baptisé SHIFT5, et dont les ambitions pour la période 2024-2028 sont les suivantes : 500 M€ de chiffre d'affaires dont 50% à l'international ; 100 M€ d'ARR abonnement SaaS (revenu annuel récurrent) ; Excellence en matière de performance RSE. Évoluant dans un contexte de marché porteur, Visiativ ambitionne, à travers SHIFT5, d'accroître encore plus sa position de partenaire privilégié et de confiance des entreprises en les accompagnant sur l'ensemble de leurs enjeux critiques liés à leur transformation, à la fois technologique mais aussi business.

SHIFT5 vise ainsi à faire de Visiativ « All-in-one Software & Consulting partner » des entreprises et permettre ainsi de démultiplier les synergies commerciales entre l'ensemble des activités du Groupe.

Le 9 octobre 2023, Visiativ a acquis 60% du capital de la société 1Life, intégrateur de deux solutions ERP pour l'industrie (Open- Prod et Cegid PMI) en France.

Le 22 décembre 2023, Visiativ a acquis 50% de 3C Evolution, société codétenue jusqu'alors à 50% aux côtés d'une société de service Web. 3C-Evolution propose une offre complète de prestations pour la mise en place des projets PIM (Product Information Management), qui visent à assurer la gestion des données produits sur le territoire français.

## **F. Activité en matière de recherche et de développement**

Le groupe, au travers de ses filiales VISIATIV SOFTWARE, VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES, I-PORTA, SPREADING APPS, 1Life, 3C Evolution et LIVING ACTOR exerce une activité en matière de recherche et de développement destinée à maintenir et faire évoluer les produits existants et surtout à développer de nouveaux produits.

En 2023, l'ensemble des dépenses de recherche et développement s'est élevé à 14,8 M€ contre un montant de 13,6 M€ pour l'exercice précédent.

## **G. Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice**

Le 9 février 2024, VISIATIV a annoncé que le Groupe SNEF est entré en négociations exclusives avec les principaux actionnaires d'ALLIATIV en vue de l'acquisition par Groupe SNEF d'environ 75,72% du capital d'ALLIATIV, actionnaire de contrôle de Visiativ.

La transaction envisagée, qui pourrait être réalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, reste notamment soumise à l'obtention des autorisations réglementaires usuelles en matière de contrôle des concentrations, ainsi qu'à l'approbation formelle de certains partenaires commerciaux de Visiativ. Le Groupe SNEF réaliserait l'acquisition d'environ 75,72% d'ALLIATIV auprès de ses principaux actionnaires, par voie de cessions en numéraire, sur la base d'une valeur par transparence égale à un prix de 37,00 € par action de Visiativ (coupon attaché). Concomitamment à la réalisation de cette

acquisition, les actionnaires concertistes de Visiativ cèderaient à ALLIATIV, un nombre total de 252 801 actions de Visiativ (représentant environ 5,48% du capital de Visiativ) au prix de 37,00 € par action de Visiativ.

## **H. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

L'année à venir devrait être dans la même dynamique que cette année 2023 avec quelques croissances externes réalisées dans le cadre du plan SHIFTS.

### **I. Résultats**

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la Société faisant ressortir un résultat net consolidé de 10,8 M€ (Dont 10 M€ résultat groupe et 0,8 M€ résultat hors groupe) au 31 décembre 2023.

## **I. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE**

### **A. Activité de la Société**

La société VISIATIV est une Société Anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris (anciennement Alternext) depuis le 28 mai 2014.

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding animatrice avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à l'ensemble de ses filiales,
- Des prestations de direction générale facturées aux sociétés du groupe
- De la refacturation de toutes les dépenses communes prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales.

Le siège social de la société est situé au 26, Rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2023, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 21 984 669 € contre 20 161 078 € lors de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 7 732 934 € contre 7 630 273 € lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ressortent à 26 825 500 € contre 25 636 981 € lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 2 892 103 € contre 2 154 371 € pour l'exercice précédent.

Le résultat net courant avant impôts s'élève à 1 497 861 € contre 1 484 511 € lors de l'exercice précédent.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève pour l'exercice à -3 745 041 € contre un montant de -2 946 752 € pour l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice 6 878 207,63 € contre un bénéfice de 3 900 550,62 € lors de l'exercice précédent.

## **Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice**

Les nouveaux emprunts négociés en 2022 pour la part de refinancement de la dette pour 15 M€, ont été souscrits sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, un contrat de couverture a été mis en place à compter du 13 janvier 2023 à hauteur de 50% soit 7,5 M€ (taux fixe 2.825%).

VISIATIV SA a acquis 100% de la société STATSH en février 2023, éditeur de logiciel, afin d'acquérir une nouvelle brique technologique. Cette société a été fusionnée dans VISIATIV SOFTWARE au deuxième semestre 2023.

Le 25 avril 2023, VISIATIV SA s'est désengagée de l'activité de gestion des infrastructures IT. La société a, en effet, comptabilisé un produit de cession net de 3,1 M€, correspondant au partenariat conclu avec XEFI sur le transfert de 100% du capital de Visiativ Managed Services, gestionnaire d'infrastructure IT et d'hébergement, à sa filiale datacenters NEXEREN.

Les filiales du groupe présentes en Suisse ont comme banque principale le Crédit Suisse, cette banque a été rachetée par UBS le 19 mars 2023.

VISIATIV SA et VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE ont acquis 100% de la SCI CLINANTES le 10 mai 2023. Cette société détient les locaux de Pont Saint Martin utilisés par le groupe. Elle est consolidée par intégration globale à partir du deuxième semestre 2023.

La société a réalisé une augmentation de capital au cours du premier semestre, cela a impacté le capital social de +33 K€ et les réserves de +1,1 M€. Il s'agissait d'un programme d'actionnariat salarié via le FCPE VISIATIV qui a été un véritable succès puisque 54% des collaborateurs éligibles ont participé.

Cette opération avait été validée par le conseil d'administration le 18 janvier 2023 et soumise préalablement à la validation de l'AMF.

La société VISIATIV 3D PRINTING a été fusionnée via absorption par la société VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE au cours du deuxième semestre 2023.

La société a procédé à une distribution de dividendes sur la base des comptes au 31/12/2022. Le montant du dividende était de 1.10 € par action et a représenté un versement de 5,0 M€ intervenu le 7 juin 2023.

En juin 2023, Visiativ SA a levé 9.6 M€ sur les 70,0 M€ d'emprunt senior (crédit CAPEX) obtenu en octobre 2022 au titre de la restructuration de sa dette bancaire. Cet emprunt est utilisé à hauteur de 29,6 M€ au 31 décembre 2023.

Au cours du premier semestre, les sociétés INNOVA, ABGI UK, DIMENSIONS GROUP et DESIGN SOLUTIONS BVBA ont changé de nom pour devenir respectivement VISIATIV SOLUTIONS UK, VISIATIV CONSULTING UK, VISIATIV BENELUX et VISIATIV BELGIË. Ces changements s'inscrivent dans la stratégie de rebranding du groupe démarrée en 2022.

Le 27 juillet 2023, Visiativ SA a tiré 9,6 M€ de dettes supplémentaires dans le cadre de son Contrat de Crédits du 13 octobre 2022, pour le refinancement complémentaire de deux croissances externes réalisées l'année dernière.

Le 27 juillet 2023, Visiativ a acquis 90% du capital de la société EBM GmbH, distributeur et intégrateur historique des solutions CATIA et SOLIDWORKS de Dassault Systèmes sur le territoire autrichien.

Le 1<sup>er</sup> août 2023, DESIGN SOLUTIONS BV ; LAYERTEC et MBCAD ont changé de nom pour devenir respectivement VISIATIV NEDERLAND BV ; VISIATIV 3D PRINTING BV et VISIATIV GERMANY.

Le 4 août 2023, VISIATIV a été choisie par le Tribunal de Commerce de Toulouse pour reprendre l'intégralité des actifs et l'ensemble des employés de la société Techform, éditeur de solutions de configuration, tarification et devis (CPQ).

VISIATIV a présenté le 20 septembre 2023 son nouveau plan stratégique, baptisé SHIFT5, et dont les ambitions pour la période 2024-2028 sont les suivantes : 500 M€ de chiffre d'affaires dont 50% à l'international ; 100 M€ d'ARR abonnement SaaS (revenu annuel récurrent) ; Excellence en matière de performance RSE. Évoluant dans un contexte de marché porteur, Visiativ ambitionne, à travers SHIFT5, d'accroître encore plus sa position de partenaire privilégié et de confiance des entreprises en les accompagnant sur l'ensemble de leurs enjeux critiques liés à leur transformation, à la fois technologique mais aussi business.

SHIFT5 vise ainsi à faire de Visiativ « All-in-one Software & Consulting partner » des entreprises et permettre ainsi de démultiplier les synergies commerciales entre l'ensemble des activités du Groupe.

Le 9 octobre 2023, Visiativ a acquis 60% du capital de la société 1Life, intégrateur de deux solutions ERP pour l'Industrie (Open- Prod et Cegid PMI) en France.

Le 22 décembre 2023, Visiativ a acquis 50% de 3C Evolution, société codétenue jusqu'alors à 50% aux côtés d'une société de service Web. 3C-Evolution propose une offre complète de prestations pour la mise en place des projets PIM (Product Information Management), qui visent à assurer la gestion des données produits sur le territoire français.

### **Attribution d'actions gratuites**

A/ Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le conseil d'administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2022 a été atteint.

En date du 20 mars 2023, le Conseil d'Administration a approuvé l'acquisition définitive d'Attribution d'Actions de la première tranche ainsi que l'augmentation de capital correspondante.

Le nombre d'actions attribué sur l'exercice au titre de ce plan s'élève à 39 375 actions.

B/ Un autre plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le conseil d'administration du 16 décembre 2022. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 12 000 actions sur 3 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 4 000 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2022 a été atteint.

En date du 18 décembre 2023, le Conseil d'Administration a approuvé l'acquisition définitive d'Attribution d'Actions de la première tranche ainsi que l'augmentation de capital correspondante.

Le nombre d'actions attribué sur l'exercice au titre de ce plan s'élève à 4 000 actions.

## **B. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Le 9 février 2024, VISIATIV a annoncé que le Groupe SNEF est entré en négociations exclusives avec les principaux actionnaires d'ALLIATIV en vue de l'acquisition par Groupe SNEF d'environ 75,72% du capital d'ALLIATIV, actionnaire de contrôle de Visiativ.

Le 27 février 2024, Groupe SNEF et les principaux actionnaires d'ALLIATIV ont conclu un contrat de cession d'actions, permettant à Groupe SNEF d'acquérir environ 75,72% du capital d'ALLIATIV.

La transaction pourrait être réalisée au cours du 1er semestre 2024 et reste soumise à l'obtention des autorisations réglementaires usuelles en matière de contrôle des concentrations, ainsi qu'à l'approbation formelle de certains partenaires commerciaux de Visiativ.

La réalisation de l'acquisition se ferait par voie de cession en numéraire, sur la base d'une valeur par transparence égale à un prix de 37,00 € par action de Visiativ (coupon attaché), et serait suivie par le dépôt à titre obligatoire par ALLIATIV d'un projet d'offre publique d'achat visant le solde des actions Visiativ en circulation ainsi que l'intégralité des actions gratuites potentiellement à émettre avant la clôture de l'offre publique d'achat, au prix unitaire de 37,00 € par action (coupon attaché).

## **C. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Au cours de l'exercice 2024, la société poursuivra son activité de holding mixte, avec refacturation de prestations de services et redevances de marque à destination des filiales du groupe.

## **D. Activité en matière de recherche et de développement**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a procédé à des opérations de recherches et de développements. A ce titre, elle bénéficie d'un crédit d'impôt d'un montant de 49 340euros.

Conformément aux méthodes appliquées par le groupe VISIATIV, ce crédit d'impôt est comptabilisé dans les autres produits d'exploitation.

## **E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, le tableau défini par l'Arrêté du 20 mars 2017, faisant apparaître les délais de paiement de nos fournisseurs et nos clients (factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice).

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### *Liste des filiales et participations*

Au 31 décembre 2023, les filiales et participations détenues directement par Visiativ sont :

- **Visiativ Solutions Entreprise** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D,
- **Visiativ Solutions** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D,
- **Visiativ Benelux** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D,
- **Visiativ Africa** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Maroc),

- **Kalista** (100% du capital social) – Intégrateur de solution retail
- **Visiativ Software** (100% du capital social) – Editeur de plateforme collaborative
- **Spreading Apps** (100% du capital social) – Editeur de CRM marketing destiné à l'automatisation de la relation client
- **Visiativ Software for Smart Building** (95% du capital social) – Société Holding de la société Iporta
- **Visiativ Conseil** (97,76% du capital social) – Société Holding de la société ABGI Group
- **ABGI Group** (15,78% du capital social) – Société Holding détentrice des titres dans les filiales du groupe ABGI
- **I.S MANAGEMENT** (100% du capital social) – Editeur de solutions de sauvegarde des données des entreprises
- **ENTREPRISE DU FUTUR** (92,11% du capital social) – Editeur de logiciels informatiques
- **Visiativ Financement** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions de financement pour l'achat de logiciels et matériels
- **VISIATIV Germany GmbH** (90% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D
- **EMB GmbH** (90% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D
- **VISIATIV Solutions UK Ltd** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D,
- **BSOFT.FR** (53,74% du capital social) – Editeur de logiciel
- **VISIATIV Daxium** (66,83% du capital social) – Société holding détentrice des titres de la société DAXIUM, éditeur de la plateforme logicielle Daxium-Air
- **3C EVOLUTION** (100% du capital social) – Agence PIM et Web
- **SCI CLINANTES** (99% du capital social)
- **VISIATIV CPQ** (100% du capital social) - Editeur de CPQ
- **1 LIFE** (60% du capital social) : – Intégrateur d'ERP

L'activité de chacune des filiales consolidées est succinctement exposée ci-après.

#### **VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 82 274 k€ contre 83 681 k€ en 2022.

Le résultat d'exploitation ressort à 7 186 k€ contre 8 882 k€.

Le résultat net 2023 est de 6 461 k€ contre 6 572 k€ en 2022.

#### **VISIATIV SOLUTIONS**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 35 810 k€ contre 29 902 k€ en 2022.

La société réalise un résultat d'exploitation de 2 078 k€ contre 1 394 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat 2023 ressort à 1 941 k€ contre un déficit de 1 237 k€ en 2022.

#### **VISIATIV AFRICA (Maroc)**

Au cours de l'exercice 2023, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 41 000 kMAD contre 37 156 kMAD.

Le bénéfice de l'exercice se porte à 1 824 kMAD contre un bénéfice 2022 de 12 124 kMAD.

#### **VISIATIV BENELUX**

Au cours de l'exercice 2023, elle n'a pas réalisé de chiffre d'affaires comme il s'agit d'une société holding. Le bénéfice de l'exercice se porte à -24 K€.

#### **KALISTA**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 669 k€ contre 846k€ en 2022.

Le résultat d'exploitation ressort à -312 k€ contre -433 k€ en 2022.

Le résultat net de l'exercice se solde par un déficit de -312 k€ contre un déficit de -434 k€ pour 2022.

### **VISIATIV SOFTWARE**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 14 289 k€ contre 15 340 k€ en 2022.

Le résultat d'exploitation ressort à -6 827 k€ contre -8 540 k€ en 2022.

Le résultat net de l'exercice se solde par un déficit de 9 552 k€ contre un déficit de -10 011 k€ pour 2022.

### **SPREADING APPS**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 1 416 k€ contre 1 573 k€ en 2022. Le résultat d'exploitation ressort à -262 k€ contre -224 k€ en 2022 et le résultat net à -282 k€ en 2023 contre -227 k€ en 2022.

### **VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BULDING**

Cette structure est la holding de la société Iporta. Son Chiffre d'affaires a été nul pour 2022 et 2023. Le résultat net ressort à -56 k€ en 2023 contre 3 k€ en 2022.

### **VISIATIV CONSEIL**

Elle n'a réalisé sur 2023 et 2022 aucun chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation ressort à -9 k€ contre -11 k€ pour l'exercice 2022. Le résultat financier ressort à -994 k€ contre -531 k€ pour 2022. L'exercice 2023 se solde par une perte de -1 054 k€ contre -605 k€ pour 2022.

### **ABGI GROUP**

Cette structure est une holding et n'a pas généré de chiffre d'affaires en 2023 et 2022. Le résultat d'exploitation ressort à -32 k€. L'exercice 2023 se solde par un résultat net de 9 610 k€ contre 1 915 k€ pour 2022.

### **ENTREPRISE DU FUTUR**

La société a généré un chiffre d'affaires sur l'exercice de 1.572 k€ contre un montant de 1 423 k€ pour l'exercice précédent. Son résultat d'exploitation s'élève à -421 k€ contre -447 k€ pour 2022, et les comptes laissent ressortir un résultat net à -464 k€ contre -473 k€ en 2022.

### **I.S MANAGEMENT**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 1 095 k€ contre 1 057 k€ en 2022. Le résultat d'exploitation ressort à 11 k€ contre 99 k€ en 2022 et le résultat net à 9 k€ en 2023 contre 73 k€ en 2022.

### **VISIATIV FINANCEMENT**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 16 823 k€ contre 17 915 k€ en 2022. Le résultat d'exploitation ressort à 527 k€ contre 538 k€ en 2022 et le résultat net à 405 k€ en 2023 contre 392 k€ en 2022.

### **VISIATIV Germany Gmbh**

Au cours de l'exercice 2023, elle a un réalisé un chiffre d'affaires de 10 921 k€ contre 10 450 k€ pour l'exercice précédent. Le bénéfice de l'exercice se porte à 695 k€ contre un bénéfice 2022 de 1 265 k€.

### **EMB Gmbh**

Au cours de l'exercice 2023, elle a un réalisé un chiffre d'affaires de 6 015 k€ contre 6 173 k€ pour l'exercice précédent. La perte de l'exercice se porte à -891 k€ contre une perte 2022 de -511 k€.

### **VISIATIV Solutions UK Ltd**

Au cours de l'exercice 2023, elle a un réalisé un chiffre d'affaires de 8 347 k€ contre 7 812 k€ pour l'exercice précédent. Le bénéfice de l'exercice se porte à 123 k€ contre un bénéfice 2022 de 74 k€.

### **BSOFT.FR**

Au cours de l'exercice 2023, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 600 k€ contre 623 k€ pour l'exercice précédent. La perte de l'exercice se porte à -446 k€ contre une perte 2022 de -5 k€.

### **VISIATIV DAXIUM**

Il s'agit de la société holding de DAXIUM. Aucun chiffre d'affaires ni pour 2023 ni pour l'exercice précédent. La perte de l'exercice se porte à -39 k€ contre une perte 2022 de -26 k€.

### **3C EVOLUTION**

Au cours de l'exercice 2023, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1 823 k€ contre 2 202 k€ pour l'exercice précédent. La perte de l'exercice se porte à 488 k€ contre un bénéfice 2022 de 71 k€.

### **SCI CLINANTES**

Au cours de l'exercice 2023, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 180 k€ contre 178 k€ pour l'exercice précédent. Le bénéfice de l'exercice se porte à 85 k€ contre un bénéfice 2022 de 84 k€.

### **VISIATIV CPQ**

Au cours de l'exercice 2023, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 555 k€. La perte de l'exercice se porte à 647 k€. Cette société a été créée en 2023.

### **1 LIFE**

Au cours de l'exercice 2023 de 15 mois, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 12 460 k€ contre 9 956 k€ pour l'exercice précédent de 12 mois. La perte de l'exercice se porte à - 1 757 k€ contre une perte 2022 de -836 k€ sur les durées respectives d'exercices.

**Visiativ détient indirectement le contrôle de sociétés consolidées en intégration globale dont l'activité 2023 est également succinctement présentée ci-après :**

### **VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND SA**

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 16 451 kCHF contre 17 451 kCHF au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à -463 kCHF contre 1 394 kCHF en 2022.

La perte nette s'élève à 877 kCHF contre un bénéfice de 1 405 kCHF en 2022.

### **VISIATIV NEDERLAND (Pays-bas)**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 11 402 k€ contre 10 936 k€. Son résultat net s'établit à 0 k€ contre 470 k€ en 2022.

### **VISIATIV 3D PRINTING BV (Pays-bas)**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 1 515 k€ contre 1 434 k€. Son résultat net s'établit à -191 k€ contre -89 k€ en 2022.

### **VISIATIV BELGIE BV (Belgique)**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 4 697 k€ contre 5 115 k€ en 2022. Son résultat net ressort à -60 k€ contre -1 k€ en 2022.

### **IPORTA**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 3 175 k€ contre 3 493 k€ en 2022. Le résultat d'exploitation s'élève à -522 k€ contre -332 k€ en 2022 et le résultat net à -566 k€ en 2023 contre -382 k€ en 2022.

**ABGI FRANCE**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 20 665 k€ contre 17 710 k€ en 2022. Son résultat d'exploitation s'élève à 4 241 k€ contre 3 585 k€ en 2022.

Son résultat net s'élève à 2 865 k€ contre 2 521 k€ en 2022.

**ABGI USA**

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'est élevé à 24 469 kUSD contre 19 755 kUSD pour 2022. Son résultat d'exploitation ressort à 4 602 kUSD contre 4 787 kUSD en 2022 et son résultat net à 3 607 kUSD en 2023 contre 3 565 kUSD en 2022.

**VISIATIV CONSULTING UK**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 6 139 k£ contre 7 017 k£ en 2022. Son résultat d'exploitation s'élève à 435 k£ pour un résultat net à -306 k£.

**ABGI CANADA**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 1 712 kCAD. Son résultat d'exploitation s'élève à 453 kCAD pour un résultat net à 295 kCAD.

**LIVING ACTOR**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 1 456 k€ contre un montant de 1 705 k€ pour l'exercice précédent. Son résultat d'exploitation s'élève à -904 k€ contre un montant de - 354 k€ pour 2022. Le résultat net se solde par une perte de -911 k€ contre une perte de -398 k€ pour 2022.

**PFIF Forschungszulage GmbH Unternehmensberatung**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 313 k€. Son résultat d'exploitation s'élève à 1 721 k€ pour un résultat net à 307 k€.

**CIR 360**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 31 k€ contre un montant de 41 k€ pour 2022. Son résultat d'exploitation s'élève à -91 k€ pour un résultat net à -83 k€ en 2023 contre -47 k€ en 2022.

**IFTC LTD**

Le chiffre d'affaires pris en consolidation en 2023 s'élève à 1 269 k£. Le résultat d'exploitation retenu est de 119 k£ et le résultat net à 43 k£.

**IPISTA SUISSE**

Le chiffre d'affaires pris en consolidation en 2023 s'élève à 326 kCHF. Le résultat d'exploitation retenu est de -9 kCHF et le résultat net à -9 kCHF.

**DAXIUM**

Le chiffre d'affaires pris en consolidation en 2023 s'élève à 3 126 k€. Le résultat d'exploitation retenu est de -271 k€ et le résultat net à -353 k€.

**ABGI BRÉSIL**

Le chiffre d'affaires pris en consolidation en 2023 s'élève à 15 049 kBRL. Le résultat d'exploitation retenu est de 3 587 kBRL et le résultat net à 2 184 kBRL.

**VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT**

Le chiffre d'affaires pris en consolidation en 2023 s'élève à 4 805 k€. Le résultat d'exploitation retenu est de 1 370 k€ et le résultat net à 1 078 k€.

## **AK GROUP II**

Le chiffre d'affaires pris en consolidation en 2023 s'élève à 875 k€. Le résultat d'exploitation retenu est de 30 k€ et le résultat net à -133 k€.

## **ABSISKEY**

Le chiffre d'affaires pris en consolidation en 2023 s'élève à 9 583 k€. Le résultat d'exploitation retenu est de 2 061 k€ et le résultat net à 1 717 k€.

## **ABSISKEY POLSKA**

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 1190 kPLN. Le résultat d'exploitation retenu est de -447 kPLN et le résultat net à -527 kPLN.

## **VDSR**

Le chiffre d'affaires pris en consolidation en 2023 s'élève à 1 055 k€. Le résultat d'exploitation retenu est de -138 k€ et le résultat net à -140 k€.

## **BRAITHWAITE TECHNOLOGY CONSULTANT INC**

Le chiffre d'affaires pris en consolidation en 2023 s'élève à 2 351 kCAD. Le résultat d'exploitation retenu est de -154 kCAD et le résultat net à -460 kCAD.

## **BRAITHWAITE TECHNOLOGY CONSULTANT LTD**

Le chiffre d'affaires pris en consolidation en 2023 s'élève à 760 k€. Le résultat d'exploitation retenu est de 161 k€ et le résultat net à 138 k€.

## **RESULTATS - AFFECTATION**

### Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 21 985 K€ contre 20 161 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 7 733 K€ contre 7 630 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 11 918 K€ contre 12 066 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 314 K€ contre 377 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des salaires et traitements s'élève à 8 412 K€ contre 7 782 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 3 438 K€ contre 3 581 K€ pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 132 contre 128 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 2 675 K€ contre 1 783 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 62 K€ contre 47 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 26 825 K€ contre 25 637 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2 892 K€ contre 2 154 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 1 635 K€ contre -343 K€ pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de -3 745 K€ contre -2 947 K€ euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 6 878 K€ contre un bénéfice de 3 901 K€ pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 201 187 K€ contre 192 571 K€ pour l'exercice précédent.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 6 878 207,63 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 878 207,63 euros
A la réserve légale ainsi dotée à plein	5 479,96 euros
Le solde, soit la somme de	6 872 727,67 euros

En totalité au compte « Report à Nouveau » créditeur, qui se trouverait ainsi porté de 6 337 244,00 euros à 13 209 971,67 euros.

#### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons :

- qu'un dividende de 1,10 euro a été distribué au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2022,
- qu'un dividende de 0,45 euro a été distribué au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- et qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 98 339 euros, et qui ont donné lieu à une imposition théorique fixée au taux de droit commun.

## Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## Observations du Comité social et économique

Le Comité social et économique n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

## **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous indiquons qu'une convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Cette convention d'acquisition de 100% des titres de la SCI CLINANTES, société qui détient des locaux sur NANTES, utilisés par la société VISIATIV, a été conclue le 10 mai 2023 avec la société FCDO représentée par Monsieur Christian DONZEL, et la société FINANCIERE 3L représentée par Monsieur Laurent FIARD, pour un prix de cession de 1.288.547 euros pour 100% du capital social.

Ladite convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date le 18 janvier 2023.

## **ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à expiration.

### Non-renouvellement du mandat d'un Co-Commissaire aux comptes titulaire

Le mandat du Cabinet DELOITTE & Associés, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de nommer :

- le Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, sis 1-2, Place des saisons – 92400 COURBEVOIE.

en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

## Rémunération des membres du Conseil

Vous voudrez bien statuer sur le montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2024 et pour chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à quarante-deux mille (42.000) euros.

## Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons des mandats et fonctions exercés par vos mandataires dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
<b>Laurent FIARD</b>		
<b>Au sein du groupe</b>	Président, Directeur Général mandataire social, Administrateur, des filiales et sous filiales au sein du Groupe Visiativ.	
<b>- A titre personnel</b>	FINANCIERE 3L (SARL)	Gérant
	FEALINX (SA)	Administrateur
	ALLIATIV (SAS)	Président
	CLIWEST (Société civile)	Gérant
	PDM (Société civile)	Gérant
	26 (Société civile)	Gérant
	47 (Société civile)	Gérant
	3LFI (Société civile)	Gérant
	LA VIE CLAIRE	Administrateur
	BYBLOS	Conseil Stratégique
	ALDES	Administrateur
	CLASQUIN	Administrateur
	LE LYINC	Administrateur
	LES BIENS ATYPIQUES	Gérant
	AUVERGNE RHONE-ALPES- INVESTISSEMENT	Président
	FONDATION HCL	Administrateur et Trésorier
	MEDEF LYON RHONE	Administrateur et Trésorier
<b>- En tant que représentant permanent de FINANCIERE 3L</b>	VENUES FOR NETWORK	Directeur Général
<b>Christian DONZEL</b>		
<b>- A titre personnel</b>	26 (société civile)	Gérant
	FEALINX (SA) (Ex CADESIS)	Administrateur
	FCDO (SARL)	Gérant
	CLIWEST (Société civile)	Gérant
	PDM (Société civile)	Gérant
	47 (Société civile)	Gérant
	2CDO (Société civile)	Gérant

- En tant que représentant permanent de FCDO	NOOVUM	Président
	VENUES FOR NETWORK	Président
Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
Daniel DERDERIAN	Société	Nature du mandat
- A titre personnel	LFK	Gérant
	APLICIT	Gérant
	SCI MIKAB	Gérant
	LOUYSS	Gérant
- En tant que représentant permanent de LFK SARL	CREDITPRO France	Président
	CFM	Président
	U LUGO	Président
<b>Hubert JARICOT</b> - A titre personnel	FAMILLE PELEN & CIE	DGD et administrateur
	LA VIE CLAIRE	Vice Président du Conseil de Surveillance
	HLJ CONSULTANTS SAS	Président
	SCI MONTELLAS	Gérant
	LA VIE CLAIRE IMMOBILIER	Gérant
	CFID	Gérant
<b>Benoît SOURY</b>	MUTUELLE AXA IARD	Administrateur
	SOBIO SAS	Président
	FONDATION CARREFOUR	Administrateur
	BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE-ALPES	Administrateur
	LES HAIES (Société civile)	Gérant
	CARREFOUR PROXIMITE FRANCE	Président
	SOVAL	
	AXA Réassurance (Administrateur)	
	SOBIO (epic) (Président)	
	Fédération de l'épicerie et du commerce de proximité (Président)	
<b>Anne-Sophie PANSERI</b>	MAVIFLEX	Directrice Générale (Mandataire Social)
	URSSAF Rhône Alpes	Personne qualifiée au CA
	KEOLIS	Administrateur
	CESER	Elue
	UIMM	Membre du Conseil
	MEDEF Rhône Alpes Auvergne	Administrateur
	GREEN ON LYON	Administrateur
	CCI et CCIR	Elue
	ACTIBAIE (syndicat professionnel de la fermeture	Vice-présidente France
	WORDSKILLS	Vice-présidente France
<b>Pascale DUMAS RAVON</b>	SARL POLIATHE	Gérante
	SARL LA Foncière POLIATHE	Gérante
	MEDEF	Membre Commission NUMINNO MEDEF

<b>Sylvie GUINARD</b>	THIMONNIER	Présidente
	ESSEVELIS (holding Thimonnier)	Présidente
	THIMONNIER PARTICIPATIONS	Présidente
	THIKE	Présidente
	INPI	Présidente du Conseil d'Administration
	BUSINESS FRANCE	Administratrice

## **AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration n'a consenti sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 aucun engagement de caution avec ses filiales.

## **RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE**

### **1. Principaux risques liés l'activité de la société**

L'activité historique du Groupe VISIATIV est liée à l'intégration chez des clients industriels de solutions développées par des éditeurs.

Depuis près de 20 ans le Groupe VISIATIV reconduit ses accords de distribution des logiciels CAO du groupe Dassault Systèmes. Le Groupe VISIATIV est classé parmi les principaux distributeurs en France.

Les intérêts à ces accords étant partagés entre les deux parties depuis de nombreuses années et le Groupe comptant parmi les principaux distributeurs de Dassault Systèmes, la Société considère que le risque de non-renouvellement de ces accords est particulièrement limité.

### **2. Principaux risques liés à la propriété intellectuelle**

L'activité du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier des logiciels dont il est propriétaire ou distributeur, ainsi que de ses marques et noms de domaines. Certains logiciels développés par les différentes sociétés du Groupe font l'objet de dépôts auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes).

### **3. Principaux risques liés à l'organisation de la Société**

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction, en particulier son Président-directeur général et son directeur général délégué. Il dépend aussi d'autres collaborateurs clés en nombre accrus avec la croissance forte du groupe.

La Société a conclu à ce jour une assurance dite « homme clef », pour son Président Directeur Général.

### **4. Principaux risques financiers**

Une partie des financements bancaires étant souscrits à taux variable, le Groupe organise une couverture de taux adaptée à ces engagements.

Le risque de change est considéré comme non significatif, le groupe n'a donc pas pris de disposition en matière de couverture contre les fluctuations des taux de change.

### **III - ACTIONNARIAT**

#### **A. Principaux actionnaires**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2023 :

CAPITAL VISIATIF AU 31/12/2023								
	actions au nominatif	actions au porteur	total détention en capital actions ordinaires	droits de vote exerçables (base CM CIC )	% détention en capital	% détention du capital (hors autodétention)	% droits de vote actuels	
Source : état CMCIC et TPI 30/04/2023								
DONZEL Christian	52 163	6 755	58 918	111 081	1,28%	1,29%	1,59%	
DONZEL Danièle	72	2 200	2 272	2 344	0,05%	0,05%	0,03%	
Donzel Clément	-	150	150	150	0,00%	0,00%	0,00%	
Donzel Jérémie	2 184	293	2 477	4 661	0,05%	0,05%	0,07%	
FCDO	1	-	1	2	0,00%	0,00%	0,00%	
<b>Ss total Famille Donzel</b>	<b>54 420</b>	<b>9 398</b>	<b>63 818</b>	<b>118 238</b>	<b>1,38%</b>	<b>1,40%</b>	<b>1,69%</b>	
FIARD Laurent	53 109	6 810	59 919	113 028	1,30%	1,31%	1,62%	
FIARD Christelle	72	6 450	6 522	6 594	0,14%	0,14%	0,09%	
LFI	1	-	1	2	0,00%	0,00%	0,00%	
<b>Ss total Famille Fiard</b>	<b>53 182</b>	<b>13 260</b>	<b>66 442</b>	<b>119 624</b>	<b>1,44%</b>	<b>1,46%</b>	<b>1,71%</b>	
<b>ss total Fondateurs</b>	<b>107 602</b>	<b>22 658</b>	<b>130 260</b>	<b>237 862</b>	<b>2,82%</b>	<b>2,85%</b>	<b>3,40%</b>	
ALLIATIV	1 910 868	-	1 910 868	3 821 736	41,42%	41,88%	54,69%	
Autres membres concert (managers)	150 471	-	150 471	300 942	3,26%	3,30%	4,31%	
<b>ss total concert</b>	<b>2 168 941</b>	<b>22 658</b>	<b>2 191 599</b>	<b>4 360 540</b>	<b>47,50%</b>	<b>48,03%</b>	<b>62,40%</b>	
FCPE Visiativ Actionariat + salariés	253 760	15 142	268 902	339 647	5,83%	5,89%	4,86%	
Public	150 353	1 951 734	2 102 087	2 236 896	45,56%	46,07%	32,01%	
Autodétention	50 868	-	50 868	50 868	1,10%	-	0,73%	
<b>ss total autres</b>	<b>454 981</b>	<b>1 966 876</b>	<b>2 421 857</b>	<b>2 627 411</b>	<b>52,50%</b>	<b>51,97%</b>	<b>37,60%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 623 922</b>	<b>1 989 534</b>	<b>4 613 456</b>	<b>6 987 951</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	

#### **B. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société**

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, les déclarations d'opérations pour un montant supérieur à 20.000 € par année civile réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier sont les suivantes :

**Néant**

#### **C. Attribution gratuites d'actions et de stock-option**

- a) Stock option : NEANT
- b) Attributions gratuites d'actions :

- Nous vous rappelons, qu'un plan d'attribution gratuites d'actions a été validé par le Conseil d'Administration en date du 11 Décembre 2020.

Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196.875 actions sur cinq ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39.375 actions).

L'objectif du plan pour l'exercice 2022 ayant été atteint, le Conseil d'administration dans sa séance du 20 mars 2023, a approuvé l'acquisition définitive et l'attribution gratuites d'actions pour la Tranche C, ainsi que l'augmentation de capital correspondant. Le nombre d'actions attribué sur l'exercice 2023 s'élève à 39.375 actions.

- Nous vous rappelons, qu'un plan d'attribution gratuites d'actions a été validé par le Conseil d'Administration en date du 16 Décembre 2022.

Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 4.000 actions sur cinq ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 800 actions).

L'objectif du plan pour l'exercice 2022 ayant été atteint, le Président Directeur Général, sur subdélégation du Conseil d'administration du 15 décembre 2023, a en date du 18 décembre 2023 approuvé l'acquisition définitive et l'attribution gratuites d'actions pour la Tranche A', ainsi que l'augmentation de capital correspondant. Le nombre d'actions attribué sur l'exercice 2023 s'élève à 800 actions.

## **D. Programme de rachat d'actions : descriptif et bilan**

### **Descriptif du programme de rachat d'actions**

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), ainsi que du Règlement européen (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, le présent descriptif du programme de rachat d'actions a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du programme de rachat par la société VISIATIV (la « **Société** ») de ses propres actions qui a été autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 25 Mai 2023 aux termes de sa huitième résolution.

**Titres concernés** : actions ordinaires.

**Code Mnémonique / Code ISIN** : VISIATIV / ISIN FR0004029478, ALVIV

**Autorisation de l'opération** : Assemblée Générale Ordinaire du 25 Mai 2023.

**Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale** : 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant), soit à titre indicatif, au 31 Décembre 2023, 461 345 actions.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital et que, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

**Prix maximum d'achat** : Soixante-cinq (65) euros, hors frais de commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

**Montant maximum des fonds disponibles pour les besoins du présent programme :**

Sur la base du capital au 25 mai 2022, le nombre maximum d'actions pouvant être acquises était de 444.785 actions, et le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme s'élevait donc, sur la base du capital existant, à 28.911.025 euros, hors frais et commissions.

**Objectifs par ordre de priorité :**

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital (8<sup>ème</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 25 Mai 2023) ;
- remettre, dans la limite de 5 % du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.;

**Modalité de rachat :** l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

**Durée du programme :** à compter du 25 Mai 2023 et jusqu'au 25 Novembre 2024, soit 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 25 Mai 2023.

**Répartition par objectifs des actions détenues au 31 décembre 2023 :** au 31 décembre 2023, la Société détient 50 868 actions destinées à l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société à travers un contrat de liquidité.

## Bilan de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions

BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS		
Actions auto détenues au 31 décembre 2023 :	60 467	
Nombre d'actions achetées hors contrat de liquidité :	0	
Nombre d'actions vendues :	0	
% du capital en auto-détention :	1.31%	
Cours moyen des achats :	0 €	
Cours moyen des ventes :	0 €	
	- dont contrat d'animation :	2 450
	- dont couverture en cas d'attributions gratuites d'actions, options d'achat d'actions au bénéfice des salariés et dirigeants de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires :	
Montant d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2023 :	- dont actions acquises en vue de remise en paiement ou échange dans le cadre d'opération de croissance externe :	50 868
	- dont annulation de titres :	
Valeur au cours de clôture au 31 décembre 2023 :		1 638 656 €
Valeur nominale :		0,60 €
Montant des frais de négociation :		0 <sup>(1)</sup>

(1) Montant forfaitaire hors taxe basé sur une période de douze mois.

## **E. Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration**

Conformément à l'article L 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

## **IV – DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE**

La présente Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) contient les informations requises au titre de l'article L 225-102-1 du code de commerce, modifié par la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 – art 55, l'ordonnance n° 2017-1180 et du décret d'application n° 2017-1265, ayant transposés la directive 2014/95/UE du parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières (confère Rapport RSE en annexe).

\*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

**Fait à CHARBONNIERES LES BAINS**

**Le 15 mars 2024**

**Le Conseil d'Administration**  
**M. Laurent FIARD**



**Annexe au rapport de gestion :****Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

	<b>Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				138
Montant total des factures concernées (TTC)	359 999 euros	95 350 euros	91 140 euros	519 240 euros	1 065 730 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	14 %	4 %	4 %	21 %	43 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues	Aucune				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	Aucune				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 45 Jours FDM				

	<b>Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE					
Montant total des factures concernées (TTC)	1 021 731 euros	576 622 euros	135 192 euros	13 588 482 euros	15 322 027 euros	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	NON APPLICABLE					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	4.5 %	2.5 %	1 %	63 %	71 %	
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	Aucune					
Montant total des factures exclues (TTC)	Aucune					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 Jours FDM					

# Annexe des comptes consolidés annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en millions d'euros.)

## Table des matières

<b>Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs</b> .....	<b>8</b>
1.1 Information relative à la Société et à son activité .....	8
1.2 Evènements marquants de l'exercice .....	8
1.3 Evènements postérieurs à la clôture .....	10
<b>Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables</b> .....	<b>10</b>
2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés .....	10
2.2 Application des méthodes obligatoires et préférentielles .....	10
2.3 Utilisation de jugements et d'estimations .....	11
2.4 Changement de méthode comptable .....	11
<b>Note 3 : Périmètre de consolidation</b> .....	<b>12</b>
3.1 Méthodes de consolidation .....	12
3.2 Périmètre au 31 décembre 2023 .....	13
3.3 Variations de périmètre .....	15
3.4 Sociétés exclues du périmètre .....	16
<b>Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation</b> .....	<b>16</b>
4.1 Ecart d'acquisition .....	16
4.2 Ecarts de conversion .....	17
4.3 Immobilisations incorporelles .....	17
4.4 Immobilisations corporelles .....	18
4.5 Immobilisations financières .....	19
4.6 Contrats de location .....	19
4.7 Créances .....	19
4.8 Impôts différés .....	19
4.9 Valeurs mobilières de placement .....	20
4.10 Disponibilités .....	20
4.11 Opérations en devises étrangères .....	20
4.12 Provisions pour risques et charges .....	20
4.13 Indemnité de départs à la retraite .....	21
4.14 Instruments financiers .....	21
4.15 Emprunts .....	22
4.16 Contrat de liquidité .....	22
4.17 Subventions publiques à recevoir .....	22
4.18 Chiffre d'affaires .....	22

4.19 Informations sectorielles .....	23
4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	23
4.21 Résultat financier.....	23
4.22 Résultat par action .....	23
<b>Note 5 : Notes sur les états financiers consolidés .....</b>	<b>24</b>
Note 5.1 : Ecart d'acquisition.....	24
Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.....	25
Note 5.3 : Créances clients .....	26
Note 5.4 : Autres créances et comptes de régularisation.....	26
Note 5.5 : Provisions pour dépréciation de l'actif circulant.....	27
Note 5.6 : Impôts différés Actif et Passif .....	28
Note 5.7 : Trésorerie nette .....	29
Note 5.8 : Charges et produits constatés d'avance.....	29
Note 5.9 : Capitaux propres.....	29
Note 5.10 : Provisions pour risques et charges.....	30
Note 5.11 : Dettes financières .....	31
Note 5.12 : Détail du passif circulant par échéance .....	33
Note 5.13 : Détail des charges à payer.....	35
Note 5.14 : Chiffre d'affaires .....	35
Note 5.15 : Autres produits d'exploitation .....	35
Note 5.16 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel .....	36
Note 5.17 : Produits et charges financiers.....	36
Note 5.18 : Produits et charges exceptionnels .....	37
Note 5.19 : Résultat par action.....	37
Note 5.20 : Parties liées et gouvernance .....	37
Note 5.21 : Engagements donnés.....	38
Note 5.22: Effectifs .....	45
Note 5.23 : Gestion et évaluation des risques financiers.....	45
Note 5.24 : Honoraires des commissaires aux comptes .....	47

## **Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs**

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

### **1.1 Information relative à la Société et à son activité**

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit autour de l'intégration d'outils de CAO puis a développé ses propres technologies et services pour devenir un accélérateur de la transformation numérique des entreprises.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières-les-Bains.

Le Groupe s'est introduit sur le marché Euronext Growth de Paris le 28 mai 2014.

### **1.2 Evénements marquants de l'exercice**

Les nouveaux emprunts négociés en 2022 pour la part de refinancement de la dette pour 15 M€, ont été souscrits sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, un contrat de couverture a été mis en place à compter du 13 janvier 2023 à hauteur de 50% soit 7,5 M€ (taux fixe 2.825%).

VISIATIV SA a acquis 100% de la société STATSH en février 2023, éditeur de logiciel, afin d'acquérir une nouvelle brique technologique. Elle a été fusionnée dans VISIATIV SOFTWARE au deuxième semestre 2023.

Le 25 avril 2023, VISIATIV SA s'est désengagée de l'activité de gestion des infrastructures IT. La société a, en effet, comptabilisé un produit de cession net de 3,1 M€, correspondant au partenariat conclu avec XEFI sur le transfert de 100% du capital de Visiativ Managed Services, gestionnaire d'infrastructure IT et d'hébergement, à sa filiale datacenters NEXEREN.

Les filiales du groupe présentes en Suisse ont comme banque principale le Crédit Suisse, cette banque a été rachetée par UBS le 19 mars 2023.

VISIATIV SA et VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE ont acquis 100% de la SCI CLINANTES le 10 mai 2023. Cette société détient les locaux de Pont Saint Martin utilisés par le groupe.

La société a réalisé une augmentation de capital au cours du premier semestre, cela a impacté le capital social de +33 K€ et les réserves de +1,1 M€. Il s'agissait d'un programme d'actionnariat salarié via le FCPE VISIATIV qui a été un véritable succès puisque 54% des collaborateurs éligibles ont participé.

Cette opération avait été validée par le conseil d'administration le 18 janvier 2023 et soumise préalablement à la validation de l'AMF.

La société a procédé à une distribution de dividendes sur la base des comptes au 31/12/2022. Le montant du dividende était de 1.10 € par action et a représenté un versement de 5,0 M€ intervenu le 7 juin 2023.

En juin 2023, Visiativ SA a levé 10,0 M€ sur les 70,0 M€ d'emprunt senior (crédit CAPEX) obtenu en octobre 2022 au titre de la restructuration de sa dette bancaire. Cet emprunt est utilisé à hauteur de 20,0 M€ au 31 décembre 2023 et le 27 juillet 2023, Visiativ SA a tiré 9,6 M€ de dettes supplémentaires dans le cadre de son Contrat de Crédits du 13 octobre 2022, pour le refinancement complémentaire de deux croissances externes réalisées en 2022.

Au cours du premier semestre, les sociétés INNOVA, ABGI UK, DIMENSIONS GROUP et DESIGN SOLUTIONS BVBA ont changé de nom pour devenir respectivement VISIATIV SOLUTIONS UK, VISIATIV CONSULTING UK, VISIATIV BENELUX et VISIATIV BELGIË. Ces changements s'inscrivent dans la stratégie de rebranding du groupe démarrée en 2022.

Le 27 juillet 2023, Visiativ a acquis 90% du capital de la société EBM GmbH, distributeur et intégrateur historique des solutions CATIA et SOLIDWORKS de Dassault Systèmes sur le territoire autrichien.

Le 1<sup>er</sup> août 2023, DESIGN SOLUTIONS BV ; LAYERTEC et MBCAD ont changé de nom pour devenir respectivement VISIATIV NEDERLAND BV ; VISIATIV 3D PRINTING BV et VISIATIV GERMANY.

Le 4 août 2023, VISIATIV a été choisie par le Tribunal de Commerce de Toulouse pour reprendre l'intégralité des actifs et l'ensemble des employés de la société Techform, éditeur de solutions de configuration, tarification et devis (CPQ).

Le 31 août 2023, Visiativ Consulting UK a acquis 100% du capital de la société MMP Tax, cabinet de conseil basé à Londres qui accompagne les entreprises du FTSE 100 et les grandes multinationales dans l'obtention de financements et d'incitations liés à leur politique d'innovation et à leurs développements technologiques.

VISIATIV a présenté le 20 septembre 2023 son nouveau plan stratégique, baptisé SHIFT5, et dont les ambitions pour la période 2024-2028 sont les suivantes : 500 M€ de chiffre d'affaires dont 50% à l'international ; 100 M€ d'ARR abonnement SaaS (revenu annuel récurrent) ; Excellence en matière de performance RSE. Évoluant dans un contexte de marché porteur, Visiativ ambitionne, à travers SHIFT5, d'accroître encore plus sa position de partenaire privilégié et de confiance des entreprises en les accompagnant sur l'ensemble de leurs enjeux critiques liés à leur transformation, à la fois technologique mais aussi business.

SHIFT5 vise ainsi à faire de Visiativ « All-in-one Software & Consulting partner » des entreprises et permettre ainsi de démultiplier les synergies commerciales entre l'ensemble des activités du Groupe.

Le 9 octobre 2023, Visiativ a acquis 60% du capital de la société 1Life, intégrateur de deux solutions ERP pour l'Industrie (Open- Prod et Cegid PMI) en France.

Le 22 décembre 2023, Visiativ a acquis 50% de 3C Evolution, société codétenue jusqu'alors à 50% aux côtés d'une société de service Web. 3C-Evolution propose une offre complète de prestations pour la mise en place des projets PIM (Product Information Management), qui visent à assurer la gestion des données produits sur le territoire français.

### 1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Le 9 février 2024, VISIATIV a annoncé que le Groupe SNEF est entré en négociations exclusives avec les principaux actionnaires d'ALLIATIV en vue de l'acquisition par Groupe SNEF d'environ 75,72% du capital d'ALLIATIV, actionnaire de contrôle de Visiativ.

Le 27 février 2024, Groupe SNEF et les principaux actionnaires d'ALLIATIV ont conclu un contrat de cession d'actions, permettant à Groupe SNEF d'acquérir environ 75,72% du capital d'ALLIATIV.

La transaction pourrait être réalisée au cours du 1er semestre 2024 et reste soumise à l'obtention des autorisations réglementaires usuelles en matière de contrôle des concentrations, ainsi qu'à l'approbation formelle de certains partenaires commerciaux de Visiativ.

La réalisation de l'acquisition se ferait par voie de cession en numéraire, sur la base d'une valeur par transparence égale à un prix de 37,00 € par action de Visiativ (coupon attaché), et serait suivie par le dépôt à titre obligatoire par ALLIATIV d'un projet d'offre publique d'achat visant le solde des actions Visiativ en circulation ainsi que l'intégralité des actions gratuites potentiellement à émettre avant la clôture de l'offre publique d'achat, au prix unitaire de 37,00 € par action (coupon attaché).

## **Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables**

### 2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au règlement ANC 2020-01.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles comptables générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

### 2.2 Application des méthodes obligatoires et préférentielles

#### **Méthodes obligatoires**

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.3 ci-dessous.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Le Groupe pratique l'étalement des frais d'émission des emprunts obligataires sur la durée de vie de cet emprunt.

Le Groupe comptabilise à l'actif les éléments financés par crédit-bail.

#### **Méthodes de référence**

Conformément à la recommandation ANC n°2013-02, depuis le 1er janvier 2021, le Groupe comptabilise désormais la totalité des engagements de retraite et avantages similaires de ses sociétés françaises.

Les autres méthodes de référence ne sont pas appliquées par le Groupe.

### **2.3 Utilisation de jugements et d'estimations**

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'affectation des actifs et passifs aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ;
- l'évaluation et la dépréciation des écarts d'acquisition et des frais de R&D ;
- le calcul des impôts différés ;
- l'évaluation des provisions.

### **2.4 Changement de méthode comptable**

Aucun changement de méthode n'a été effectué cette année.

### **Note 3 : Périmètre de consolidation**

#### **3.1 Méthodes de consolidation**

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle et qu'aucun autre actionnaire ne possède une fraction de capital supérieure.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou à une date proche de celle-ci.

### 3.2 Périmètre au 31 décembre 2023

Sociétés	Adresses	31-déc-23		31-déc-22		Méthode de consolidation	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
<b>Visiativ SA</b>		<b>société mère</b>		<b>société mère</b>		<b>N/A</b>	
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE		100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG	
VSSB		95%	95%	95%	95%	IG	
I PORTA		100%	95%	100%	95%	IG	
VISIATIV 3D PRINTING	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	Fusionnée dans Visiativ Solutions Entreprise avec effet rétroactif au 1er janvier 2023		100%	100%	IG	
ENTREPRISE DU FUTUR		92%	92%	100%	100%	IG	
CIR 360		100%	98%	100%	98%	IG	
VISIATIV FINANCEMENT		100%	100%	100%	100%	IG	
SCI CLINANTES		100%	100%	N/A	N/A	IG	
VISIATIV CPQ		100%	100%	N/A	N/A	IG	
VISIATIV CONSEIL		98%	98%	98%	98%	IG	
ABGI GROUP		52 Qual Rambaud – 69 002 Lyon	100%	98%	100%	98%	IG
ABGI France			96%	94%	96%	94%	IG
VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT			95%	93%	95%	93%	IG
VISIATIV DIGITAL SKILLS & RESOURCES			95%	93%	95%	93%	IG
AK Group II		62 Boulevard Garibaldi - 75 015 Paris	100%	94%	100%	94%	IG
ABSISKEY		41 B rue Dupetit Thouars 49000 Angers	100%	94%	100%	94%	IG
ABSISKEY POLSKA	ul. Żwirki i Wigury 16 B 02-092 Warszawa, Pologne	100%	94%	100%	94%	IG	

Sociétés	Adresses	31-déc-23		31-déc-22		Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
BSOFT.FR	4 rue Coste - 69300 Caluire et cuire	54%	54%	54%	54%	IG
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	100%	100%	100%	100%	IG
DAXIUM	27-29 rue de Bassano – 75008 Paris	100%	67%	100%	67%	IG
KALISTA	100 Avenue du général leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG
IS MANAGEMENT - MA SALVEGARDE	6 Rue de l'Ozon, 69360 Sérézin-du-Rhône	100%	100%	100%	100%	IG
LIVING ACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	97%	97%	80%	80%	IG
VISIATIV MANAGED SERVICES	Parc d'activité – 69 890 La tour de Salvagny	Cédée le 28/04/2023		100%	100%	IG
LIFE	7 rue du 35è régiment d'aviation – 69500 Bron	60%	60%	N/A	N/A	IG
VISIATIV DAXIUM	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	67%	67%	67%	67%	IG
ABGI USA	1700 West Loop South - Suite 230 - Houston, Texas 77027, USA	90%	89%	88%	87%	IG
INCENTIVAR CONSULTORIA EMPRESARIAL (ABGI BRAZIL)	Rua Sergipe, 853 Andar: 3; FUNCIONARIOS BELO HORIZONTE - MG 30130-171, Brésil	100%	98%	100%	98%	IG
ABGI CANADA	900-2235 Sheppard Avenue East, Toronto, Ontario M2J 5B5, Canada	100%	98%	100%	98%	IG
BRAITHWAITE TECHNOLOGY CONSULTANTS INC	900-2235 Sheppard Avenue East, Toronto, Ontario M2J 5B5, Canada	Fusionnée dans ABGI CANADA au 31 décembre 2023		100%	98%	IG
VISIATIV CONSULTING UK	6 Aitholl Crescent, Edimbourg, Scotland EH3 8HA, UK	93%	91%	93%	91%	IG
MSC LTD	Skylon Court Coldhose Road, Hereford HR2 6JL, UK	Liquidée le 11 mai 2023		100%	91%	IG
IFTC LTD	Unit 3, 405 Holywood Road, Belfast, BT4 2GU, Irlande du Nord	100%	90,81%	100%	91%	IG
MMP Tax LTD	The Old Surgery, 19 Mengham Lane, Hayling Island, Hants, PO11 9JT, UK	100%	90,81%	N/A	N/A	IG
BRAITHWAITE TECHNOLOGY CONSULTANTS LTD	Dogpatch Labs, The CHQ Building, Custom House Quay, Dublin 1, D01 Y6H7, Ireland	100%	90,8%	100%	91%	IG
VISIATIV SWITZERLAND AG	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE		Fusionnée dans Visiativ Switzerland avec effet rétroactif au 1er janvier 2023		100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG PRATTELN	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
IPORTA SUISSE	5 avenue Louis Casati - 1216 Cointrin-Genève - Suisse	65%	65%	65%	65%	IG
VISIATIV AFRICA	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV GERMANY	Kirchdorfer Strabe 14b, 83052 Bruckmühl, Allemagne	100%	100%	100%	100%	IG
EBM GmbH	Lärchbach 1, 9530 Bad Bleiberg, Autriche	90%	90%	N/A	N/A	IG
VISIATIV SOLUTIONS UK	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV BENELUX BV		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV NEDERLAND BV		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV 3D PRINTING BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, Pays Bas	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		Fusionnée dans Design Solutions BV avec effet rétroactif au 1er janvier 2023		100%	100%	IG
VISIATIV BELGIE	De Gheeststraat 1b, 8300 Alost, Belgique	100%	100%	100%	100%	IG
PFIF	Europastraße 21, 77933 LAHR Allemagne	50%	49%	50%	49%	IP
3C Evolution	21 avenue du granier, 38200 Meylan	100%	100%	50%	50%	IG
MISSION RGPD	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	19%	19%	20%	20%	MEQ
FIVES SMART SOFTWARE DEVELOPMENT	7 rue Maryse Bastié 69500 Lyon	49%	49%	49%	49%	MEQ

IG : Intégration globale  
IP : Intégration proportionnelle  
MEQ : Mise en équivalence  
NC : Non consolidée

### 3.3 Variations de périmètre

#### Entrées de périmètre

- Acquisition de la SCI Clinantes, société propriétaire des locaux du groupe à Nantes. Elle a réalisé en 2023 un CA de 0,2 M€. Elle est consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Acquisition de 90% EBM, distributeur et intégrateur des solutions CATIA et SOLIDWORKS de Dassault Systèmes en Autriche, cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 3,7 M€.
- La société Visiativ CPQ a été créée en août 2023 pour reprendre l'intégralité des actifs et l'ensemble des employés de la société Techform, éditeur de logiciels pure-player de configuration technique et commercial. Cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> août 2023, elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 0,6 M€.
- Acquisition de 100% de MMP Tax Limited, cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation au UK, cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 0,7 M€.
- Acquisition de 60% de 1Life, intégrateur de deux solutions ERP pour l'Industrie (Open- Prod et Cegid PMI) en France, cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023, elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 2,9 M€.
- Visiativ a acquis fin décembre 2023, 100% du capital de 3C Evolution, société codétenue jusqu'alors à 50% et intégré par mise en équivalence. 3C-Evolution propose une offre complète de prestations pour la mise en place des projets PIM (Product Information Management), qui visent à assurer la gestion des données produits. Elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 1,9 M€.

#### Mouvements de périmètre

- ABGI GROUP a augmenté sa détention dans la société ABGI USA passant de 86.6% au 31/12/2022 à 88.6% au 31/12/2023.
- VISIATIV SOFTWARE a augmenté sa détention dans la société LIVING ACTOR passant de 80.3% au 31/12/2022 à 96.8% au 31/12/2023.
- La société VISIATIV INDUSTRY SOLUTIONS (Pays-Bas) a été fusionnée dans DESIGN SOLUTIONS BV (Pays-Bas).
- La société STATSH acquise en février 2023 a été fusionnée dans VISIATIV SOFTWARE
- La société VISIATIV SUISSE a été fusionnée dans VISIATIV SWITZERLAND
- La société BRAITHWAITE CANADA a été fusionnée dans ABGI CANADA
- La société VISIATIV 3D PRINTING a fusionnée dans VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE

#### Sortie de périmètre

- La société Visiativ Managed Service (filiale précédemment détenue à 100% par VISIATIV SA) a été cédée en intégralité le 28 avril 2023 ; elle n'est plus consolidée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

### 3.4 Sociétés exclues du périmètre

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2023 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

SOCIETES	Données au	% de détention 31/12/2023	% de détention 31/12/2022	En K€			
				Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	VNC des titres au 31/12/23
STRATEGEEEX	31/12/2021	20,3%	20,3%	469	439	25	-
E-NOVAPPS	Aucun exercice clos	30,0%	30,0%	NC	NC	NC	30
SWARM	31/12/2022	25,0%	25,0%	-278	458	-455	100
Lease Place Swiss	31/12/2022	100,0%	100,0%	136	180	-5	142

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

## Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

### 4.1 Ecart d'acquisition

- **Détermination de la valeur brute**

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Conformément à l'article 231-4 du règlement ANC 2020-01, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

- **Amortissement des écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition présents au 1er janvier 2016, initialement amortis sur 10 ans, sont considérés comme non amortissables à compter de l'exercice 2016 car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation sera constatée dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la Valeur Nette Comptable.

Les écarts d'acquisition qui seront constatés ultérieurement feront l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.

- **Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée**

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle et à chaque clôture des comptes en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur, en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisitions sont testés au sein de deux UGT :

- « FRANCE », regroupant l'ensemble des activités des sociétés françaises,
- « INTERNATIONAL », regroupant l'ensemble des activités des sociétés non basées en France.

## 4.2 Ecart de conversion

Les comptes des filiales suisses, anglaises, marocaines, polonaises, américaines brésiliennes et canadiennes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2023	Taux moyen 2022	Taux de clôture au 31/12/2023	Taux de clôture au 31/12/2022
<b>CHF</b>	0,9753	1,0097	0,9260	0,9847
<b>GBP</b>	0,8706	0,8512	0,8691	0,8869
<b>MAD</b>	10,9556	10,5978	10,9398	11,1967
<b>USD</b>	1,0790	1,0598	1,105	1,0666
<b>CAD</b>	1,4573	1,3710	1,4642	1,444
<b>BRL</b>	5,4196	5,5120	5,3618	5,6386
<b>PLN</b>	4,5719	4,6964	4,3395	4,6808

## 4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Eléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans
Logiciels ERP	7 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode comptable obligatoire du règlement ANC 2020-01, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

#### 4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans - Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans - Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

#### 4.5 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives et leur valeur d'utilité pour le groupe.

#### 4.6 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant les baux commerciaux, la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

#### 4.7 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation individuelle dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

#### 4.8 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche. Cette appréciation est réalisée au sein de chaque groupe d'intégration fiscale.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au décembre 2023, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VISIATIV FINANCEMENT
- VISIATIV CONSEIL
- SPREADING APPS
- KALISTA
- I.S. MANAGEMENT

- AK GROUP II
- ABSISKEY
- ABGI GROUP
- ABGI France
- VSSB
- I-PORTA
- CIR 360
- VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT.

Par ailleurs le groupe a un autre périmètre d'intégration fiscale :

- VISIATIV BENELUX (mère) – Pays Bas
- VISIATIV NEDERLAND BV (fille)
  - VISIATIV 3D PRINTING BV (fille)

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

#### **4.9 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

#### **4.10 Disponibilités**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non-cotés.

#### **4.11 Opérations en devises étrangères**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

#### **4.12 Provisions pour risques et charges**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC n°2020-01, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des services de hotline qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

#### 4.13 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 comptabilisés en provision sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

L'évaluation des engagements à la date de clôture repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2023	
	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation	3,17%	
Table de mortalité	INSEE 2020	
Taux de revalorisation des salaires	3,00%	3,00%
Taux de turn-over	Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 45%	

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation.

#### 4.14 Instruments financiers

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe a recours à des instruments financiers au 31 décembre 2023 (cf note 5.11.2).

Conformément au règlement ANC 2020-01, le montant du nominal du contrat de couverture n'est pas comptabilisé (hors bilan) et la prime est enregistrée au bilan et rapportée au résultat sur la durée de l'emprunt.

#### **4.15 Emprunts**

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge à l'exception des frais d'émission de l'emprunt obligataire qui ont été étalés sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

#### **4.16 Contrat de liquidité**

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 300 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au décembre 2023. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

#### **4.17 Subventions publiques à recevoir**

##### **Subventions**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

##### **Crédit d'impôt recherche**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit d'exploitation dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constaté d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

#### **4.18 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce) : Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition du produit au client ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel éditée par le groupe pour une période déterminée : Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La vente de matériel informatique (négoce) : Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités : Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La prestation de service : Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

#### **4.19 Informations sectorielles**

Un suivi interne par catégorie géographique est réalisé et détaillé en note 5.16.

#### **4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel**

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

#### **4.21 Résultat financier**

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus, dépréciations des titres ou des comptes courants et/ou abandons de créances des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

#### **4.22 Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période diminué des actions auto détenues.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

## **Note 5 : Notes sur les états financiers consolidés**

### **Note 5.1 : Ecart d'acquisition**

**Au 31/12/2023**

En M€	31/12/2022			Augmentations	Variations de périmètre	Dépréciations	Impact écart de conversion	31/12/2023
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
UGT France	82,0	-10,0	71,9	0,2	1,1	0,0	0,0	73,3
UGT International	48,1	-1,9	46,2	0,3	4,0	0,0	0,5	51,0
<b>Total écarts d'acquisition</b>	<b>130,1</b>	<b>-11,9</b>	<b>118,2</b>	<b>0,5</b>	<b>5,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>124,4</b>

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des acquisitions de MMP Tax, 1Life, 3C Evolution, EBM et Clinantes décrites en note 3.3 de la présente annexe.

### **Test de dépréciation des écarts d'acquisition**

Les tests de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des écarts d'acquisition et la valeur des UGT « FRANCE » d'une part et « INTERNATIONAL » d'autre part, ont été réalisés à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à long terme : 1,0 %
- Taux d'actualisation : 11,1% pour l'UGT « France » et pour l'UGT « International »
- Horizon des prévisions retenues : 4 ans

Les tests de dépréciation réalisés n'ont pas conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition.

## Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

- Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en M€)	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Résultat des sociétés mises en équivalence	31/12/2023
Frais d'établissement et de développement	0,0							0,0
Concessions, brevets & droits similaires	65,0	10,0	0,0	0,2	3,9	0,0		79,1
Logiciels	3,0	0,4	-0,1	0,2	-0,1			3,4
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4,7	0,2			3,0	0,2		8,1
Autres immobilisations incorporelles en cours	0,5	0,9		-0,4	0,0	0,0		1,0
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>73,2</b>	<b>11,5</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>6,8</b>	<b>0,2</b>		<b>91,6</b>
Constructions	2,1				0,3			2,4
Terrains	0,3				0,3			0,6
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0,3	0,1		0,0	-0,2	0,0		0,2
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	0,0							0,0
Matériel de transport	0,2				0,1	0,0		0,2
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6,4	0,8	-0,2	0,3	-1,4	0,0		5,9
Autres immobilisations corporelles	6,0	0,6	-0,5	-0,3	0,3	0,0		6,1
Immobilisations corporelles en cours	0,0							0,0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>15,3</b>	<b>1,4</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,0</b>		<b>15,5</b>
Autres immobilisations financières	5,5	0,8	-0,2	0,0	0,1	0,0		6,3
Titres mis en équivalence	0,3				0,1		-0,4	0,0
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>5,8</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>6,3</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>94,4</b>	<b>13,7</b>	<b>-1,0</b>	<b>0,0</b>	<b>6,5</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>113,4</b>

Les acquisitions de la ligne « concessions, brevets et droits similaires » et de la ligne « autres immobilisations incorporelles en cours » correspondent principalement aux frais de développement de logiciels R&D pour 9,0 M€ et à la production immobilisée relative aux projets de transformation des systèmes d'information du groupe pour 1,7 M€ (ERP, SIRH, ...). Ces frais sont activés lorsque les critères définis à la note 4.3 sont satisfaits.

Les variations de périmètre sur les immobilisations incorporelles sont relatives aux immobilisations de 1Life.

Les acquisitions d'immobilisations financières correspondent aux cautions BPI versées à la suite des nouveaux emprunts levés en 2023. Le solde en espèce du contrat de liquidité s'élève à 0,1 M€ au décembre 2023.

- Les amortissements des immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en M€)	31/12/2022	Dotations	Reprises	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2023	Valeurs nettes 31/12/23
Frais d'établissement et de développement	0,0						0,0	0,0
Concessions, brevets & droits similaires	45,6	6,9	0,0	0,0	3,0	0,0	55,5	23,6
Logiciels	2,1	0,4	0,0	0,0	-0,3	0,0	2,2	1,2
Autres postes d'immobilisations incorporelles	0,6	0,1		0,0	0,0	0,0	0,8	7,4
Autres immobilisations incorporelles en cours	0,0						0,0	1,0
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>48,4</b>	<b>7,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,8</b>	<b>0,0</b>	<b>58,5</b>	<b>33,2</b>
Constructions	1,4	0,2			-0,9		0,8	1,7
Terrains	0,0						0,0	0,6
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0,3	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,1	0,1
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	0,0						0,0	0,0
Matériel de transport	0,1	0,0	0,0		0,0	0,0	0,2	0,1
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5,1	0,8	-0,2	0,2	-1,4	0,0	4,5	1,3
Autres immobilisations corporelles	4,3	0,5	-0,4	-0,2	0,2	0,0	4,5	1,6
Immobilisations corporelles en cours	0,0						0,0	0,0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>11,2</b>	<b>1,6</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>-2,3</b>	<b>0,0</b>	<b>10,1</b>	<b>5,4</b>
Autres immobilisations financières	0,6	0,4			0,0	0,0	1,0	5,2
Titres mis en équivalence	0,0						0,0	0,0
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>	<b>5,2</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>60,3</b>	<b>9,0</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>	<b>69,6</b>	<b>43,8</b>

### Note 5.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en M€)	31/12/2023		31/12/2022	
Créances clients et comptes rattachés (brutes)	94,9		77,3	
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	-7,4		-5,6	
<b>Total net des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>87,5</b>		<b>71,7</b>	

La provision pour dépréciation client est établie statistiquement sur la base des créances échues à plus de 180 jours et au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement. Les clients bénéficiant d'échéanciers de paiement sont exclus de la base de calcul de la provision pour dépréciation client.

ETAT DES CREANCES CLIENTS (Montants en M€)	31/12/2023		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	94,9	86,4	8,5

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

### Note 5.4 : Autres créances et comptes de régularisation

Les tableaux ci-après détaillent les composantes du poste « Autres créances et comptes de régularisation » au décembre 2023.

Les impôts différés actifs (3,4 M€) sont exclus de cette analyse.

AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION (Montants en M€)	31/12/2023		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances sur personnel et organismes sociaux	0,5	0,5	
Créances fiscales* (1)	16,5	14,7	1,8
Fournisseurs débiteurs	2,0	2,0	
Factor (2)	8,6	8,6	
Comptes courants (3)	2,9	2,9	
Autres créances	4,1	4,1	
Charges constatées d'avance	3,1	3,1	
<b>Total de l' Actif circulant</b>	<b>37,8</b>	<b>36,0</b>	<b>1,8</b>
<i>*dont TVA</i>	<i>11,1</i>		

AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION (Montants en M€)	31/12/2022		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances sur personnel et organismes sociaux	0,7	0,7	
Créances fiscales (1)	14,1	12,5	1,6
Fournisseurs débiteurs	1,5	1,5	
Factor (2)	7,9	7,9	
Comptes courants (3)	3,3	3,3	
Autres créances	3,2	3,2	
Charges constatées d'avance	3,1	3,1	
<b>Total de l' Actif circulant</b>	<b>33,8</b>	<b>32,1</b>	<b>1,6</b>

### Crédit d'impôt recherche, Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi et TVA (1)

Les créances fiscales sont principalement composées du Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi « CICE » antérieur à 2019, comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes et des TVA déductibles.

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au CIR est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

### Factor (2)

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses balances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours, c'est-à-dire que les créances sont garanties, qu'elles soient impayées entre les mains du factor ou déjà définancées si elles ont plus de 75 jours. La société d'affacturage conserve donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant financé s'élève à 33,6 M€ au décembre 2023. Au 31 décembre 2022, il s'élevait à 33,1 M€.

L'intégralité des créances cédées sont financées et sont donc sorties du poste client. Les créances dont l'échéance est dépassée de plus de 75 jours sont définancées et comptabilisées en autres créances ; le fonds de garantie est également comptabilisé en autres créances. Au décembre 2023, ces créances s'élèvent à 8,6 M€. Au 31 décembre 2022, elles s'élevaient à 7,9 M€.

Les autres créances peuvent être dépréciées si elles correspondent à des créances clients de plus de 180 jours, totalement cédées au factor et dépassant la garantie accordée.

### Comptes courants (3)

Les principaux comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit, en valeur nette :

Au décembre 2023

• Fives Smart Software Development SAS	1,1 M€
• Swarm	0,1 M€
• Axemble Maroc	0,1 M€
• Divers	0,1 M€

Une provision pour risques de 1,1 M€ couvre la valeur du compte courant détenu avec la société Fives Smart Software Development SAS.

### Note 5.5 : Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en M€)	31/12/2022	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	31/12/2023
Provision sur Stocks et en-cours	0,1					0,1
Provisions sur Clients et comptes rattachés	5,6	5,0	-3,4	0,2	-0,1	7,3
Provisions sur Autres créances et comptes de régularisation	0,8	0,7	-0,1	0,0	0,0	1,5
<b>Total provisions pour dépréciations</b>	<b>6,5</b>	<b>5,7</b>	<b>-3,5</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>8,9</b>

## Note 5.6 : Impôts différés Actif et Passif

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 26,3 M€ au 31 décembre 2023 (dont 8,3 M€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 25% au décembre 2023. Les taux applicables aux filiales étrangères s'élèvent à 23,5% au UK, 20% en Suisse, 26,5% au Canada, 21% aux USA, 22% aux Pays-Bas, 25% en Belgique et 30% pour les filiales présentes au Maroc.

Le montant total des impôts différés activés sur déficits reportables s'établit à 2,1 M€ ; le montant des impôts différés non activés sur déficits reportables s'établit quant à lui à 4,5 M€.

Au décembre 2023, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt, en M€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net avant résultat des sociétés mises en équivalence	11,3	12,4
Impôt consolidé	4,0	3,5
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>15,3</b>	<b>15,8</b>
Taux courant d'imposition en France	25,0%	25,0%
<b>Impôt théorique au taux courant en France</b>	<b>3,8</b>	<b>4,0</b>
Différences permanentes	-0,5	0,2
Activation et utilisation du déficit fiscal	-0,3	-0,9
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différée	1,2	0,3
Différences de taux d'imposition	-0,1	-0,1
<b>Charge/produit d'impôt du groupe</b>	<b>4,1</b>	<b>3,5</b>
<i>Taux effectif d'impôt</i>	26,7%	21,9%

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2023 est détaillée de la manière suivante :

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Engagement de retraite	7,6	9,2
Dépréciation des comptes courants intragroupe soumis à l'IS	-3,5	-1,6
Autres retraitements (provisions réglementées, ...)	1,0	-0,9
Déficits reportables activés	8,6	10,1
Déficits reportables non activés	17,7	13,5
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif (A)</b>	<b>31,4</b>	<b>30,4</b>
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif hors déficit non activés (B)</b>	<b>13,7</b>	<b>16,9</b>
<b>Impôts différés actifs reconnus au bilan (C)</b>	<b>3,4</b>	<b>4,2</b>
<b>Taux (C) / (B)</b>	<b>25%</b>	<b>25%</b>
Ecart de réévaluation Immobilisations	1,1	0,6
Dépréciation des comptes courants intragroupe	0,0	0,0
Autres retraitements	1,1	2,0
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif (D)</b>	<b>2,2</b>	<b>2,6</b>
<b>Impôts différés passifs reconnus au bilan (E)</b>	<b>0,54</b>	<b>0,65</b>
<b>Taux (E) / (D)</b>	<b>25%</b>	<b>25%</b>
<b>Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés (A+D)</b>	<b>29,2</b>	<b>27,8</b>
Impôts différés non reconnus	-17,7	-13,5
<b>Total net des bases d'impôts différés (F)</b>	<b>11,5</b>	<b>14,4</b>
<b>Total net des impôts différés reconnus au bilan (G)</b>	<b>2,9</b>	<b>3,6</b>
<b>Taux (G) / (F)</b>	<b>25%</b>	<b>25%</b>

## Note 5.7 : Trésorerie nette

Les tableaux ci-dessous présentent le détail de la trésorerie nette :

<b>TRESORERIE NETTE (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Valeurs mobilières de placement	3,7	0,8
Disponibilités	51,0	57,0
Concours bancaires courants (Passif)	0,0	0,0
<b>Total Trésorerie nette</b>	<b>54,6</b>	<b>57,9</b>

## Note 5.8 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance concerne principalement les charges d'exploitation dont les locations. Elles s'analysent comme suit :

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Locations immobilières & mobilières	1,0	0,8
Sous-traitance	0,1	0,1
Assurances	0,1	0,1
Hébergement / Maintenance informatique	0,7	0,9
Marketing	0,2	0,1
Gestion commerciale	0,6	0,5
Divers	0,4	0,5
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Issus de la facturation des contrats de maintenance	18,3	15,0
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	0,6	0,4
Issus des prestations de services	6,6	4,4
Autres	0,1	0,3
<b>Total des produits constatés d'avance</b>	<b>25,6</b>	<b>20,2</b>

\* CIR (Crédit Impôt Recherche)

## Note 5.9 : Capitaux propres

### 5.9.1 : Composition du capital social

<b>COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Capital (en M€)	2,8	2,7
Nombre d'actions (actions ordinaires)	4 613 456	4 521 777
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,6 €	0,6 €

Au cours du premier semestre, la société a réalisé une augmentation de capital réservé aux salariés, par ailleurs les BSA émis par la société ont continué d'être convertis, ces deux opérations ont impacté le capital social de +55 K€ et les réserves de +1,0 M€.

Les actions propres détenues par VISIATIV au 31 décembre 2023 s'élèvent à 60 467 actions (dont 2 450 actions dans le cadre du contrat de liquidité) pour une valeur comptable de 0,9 M€ (dont 0,1 M€ dans le cadre du contrat de liquidité). La moins-value nette sur l'ensemble des mouvements de la période s'élève à -0,1 M€.

### 5.9.2 : Distribution de dividendes

La société a procédé à une distribution de dividendes sur la base des comptes au 31/12/2022. Le montant du dividende était de 1.10€ par action et représente un versement de 5,0 M€ qui a été effectué début juin 2023.

## Note 5.10 : Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (montant en M€)	31/12/2023								
	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reprises sans objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Changement de méthode	Reclassement	Montant fin de période
Provisions pour pertes de change	0,4	0,4	-0,2		0,0	0,0			0,5
Provisions pour maintenance	1,9	1,4	-1,3	0,0	0,2	0,0		0,0	2,3
Provisions pour pensions et obligations similaires	9,7	7,5	-9,5		0,0			0,0	7,6
Autres provisions pour risques	5,1	1,6	-1,9	0,0	1,6	0,0	0,0	0,2	6,4
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>17,1</b>	<b>10,8</b>	<b>-13,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>16,9</b>

### Provisions pour engagements de retraites

Depuis, l'exercice 2021, la société applique la méthode préférentielle de comptabilisation d'une provision pour indemnité de fin de carrière (IFC) dans le but de communiquer une information financière plus juste du groupe, et de s'aligner sur les recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les hypothèses de calcul de la provision ont été revus pour la clôture annuelle et sont présentées à la note 4.13. Aucun engagement de retraite et avantages similaires n'a été identifié pour les structures étrangères.

### Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

### Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts attendus pour répondre aux besoins de maintenance évalués sur la période d'engagement contractuel.

### Autres provisions pour risques

Les autres provisions sont constituées :

- de provisions statistiques d'assistance lors des contrôles fiscaux des clients réalisés par les administrations fiscales des pays où le groupe est présent, ainsi qu'à des provisions prud'hommales dans les différentes entités du groupe ;
- de provisions sur autres créances correspondant à des créances clients totalement cédées au factor ayant plus de 180 jours.

### Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2023.

### Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.

## Note 5.11 : Dettes financières

### 5.11.1 : Echancier des dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la manière suivante :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en M€)	31/12/2023			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	113,8	21,5	56,3	36,0
Emprunts et dettes financières diverses	0,1	0,0	0,0	0,0
Concours bancaires courants	0,0	0,0		
<b>Total des dettes financières</b>	<b>114,0</b>	<b>21,6</b>	<b>56,4</b>	<b>36,0</b>

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

Les échéances de 1 à 5 ans tiennent compte :

- du remboursement du Prêt Garanti par l'Etat de 24 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises (cf ci-après) ;
- du remboursement de l'Euro PP pour 20 M€.

### 5.11.2 : Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts auprès des établissements de crédit se décomposent de la manière suivante au 31 décembre 2023 :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en M€)	Etablissements de crédit
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>107,7</b>
(+) Encaissement	22,6
(-) Remboursement	-18,5
(+) Entrée de périmètre	2,0
(+/-) Autres mouvements (variations des intérêts courus, effet de change, ...)	-0,1
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>113,8</b>

### Description de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire (pool bancaire historique) :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale
- BP Auvergne Rhône Alpes.

### **l) Refinancement de la dette bancaire contractualisée en 2022 :**

Les 13 octobre 2022, VISIATIV annonce la signature auprès de son pool bancaire historique, 115 M€ de nouveaux financements visant à refinancer et allonger la maturité de sa dette, ainsi qu'accompagner les prochaines étapes de son développement en dotant l'entreprise de nouvelles capacités financières pour saisir des opportunités de croissance externe.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- 1) Un refinancement pour la totalité du solde de sa dette senior antérieure, soit 15 M€, à travers l'émission de nouvelles tranches à échéance 6 et 7 ans (6,75 M€, à taux variable Euribor3M +1.80% amortissables jusqu'en 2028 et 8,25 M€ à taux variable Euribor3M +2.30% en remboursement l'échéance en 2029).
- 2) Un nouvel emprunt senior d'un montant total de 70 M€, dont 50 M€ de lignes de crédit confirmées sur une durée allant de 6 à 7,5 ans (18 M€ amortissables jusqu'en 2028 et 32 M€ en remboursement l'échéance en 2029). Sur cette enveloppe a été tiré au 31/12/2023, 10 M€ de tranche C In Fine à Euribor3M+4.20% (tirés en 2022) et 9.6 M€ sur la Tranche A (Euribor3M+1.80%) et B (Euribor3M+2.30%), tirés en 2023.
- 3) Une enveloppe de crédit de 20 M€ en vue du remboursement de l'emprunt obligataire de type Euro PP émis en 2018 et venant à échéance en mai 2025 (non tirée au 31/12/2023).
- 4) Complété par une émission pour 10 M€ d'obligations Relance, d'une maturité de huit ans et remboursables en une fois à l'échéance
  - o 9M€ In Fine à taux annuel fixe de 5%
  - o 1M€ In Fine à taux annuel fixe de 7%.

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), VISIATIV, en accord avec ses partenaires bancaires, a décidé de lier ces nouveaux financements à sa performance ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance).

VISIATIV bénéficiera ainsi d'un bonus, pouvant aller jusqu'à 10 points de base, sur la marge applicable à l'ensemble de ces nouvelles lignes de financement, en fonction de l'atteinte ou non des objectifs fixés.

Au 31/12/2022, 35 M€ ont été tirés sur cette nouvelle dette :

- 15 M€ de refinancement (cf 1 ci-dessus)
- 10 M€ d'emprunt senior (cf 2 ci-dessus)
- 10 M€ d'obligation relance (cf 4 ci-dessus)

Au 31/12/2023, 9.6 M€ d'emprunt senior ont été tirés sur la Tranche A (Euribor3M+1.80%) et B (Euribor3M+2.30%) de l'enveloppe confirmée (cf 2 ci-dessus)

## II) Rappel des autres éléments de la dette existante :

### 1) Emprunt Obligataire EURO PP :

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 M€ portant intérêt à taux fixe et venant à échéance in fine le 4 mai 2025.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 0,1 M€ chacune.

### 2) Prêt Garantie par l'Etat :

VISIATIV a obtenu en mai 2020 un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt est remboursable mensuellement à partir de mai 2022 jusqu'en mai 2026. Au 31/12/2023 le restant dû est de 23,8 M€.

### 3) Emprunts BPI :

Une enveloppe globale de 20 M€ a été levée progressivement auprès de la BPI jusqu'en 2022.

Cette année 2023, deux nouvelles lignes de dettes ont été levées (de 5M€ chacune à un taux de 4.39%) pour un total de 10M€. L'encours total BPI au 31/12/2023 est donc de 18.4M€.

### 4) Autres prêts :

Des emprunts historiques ont été souscrits directement dans certaines filiales du groupe ou ont été intégrées lors des opérations de croissance externes pour un total restant dû au 31/12/2023 de 3,5 M€.

En 2023, un emprunt de 3.0 M€ a été souscrit auprès de la Société Générale afin de financer l'acquisition de MMP Tax au UK à taux fixe de 4.75%.

## III) Couverture de taux :

Les nouveaux emprunts négociés en 2022 pour la part de refinancement de la dette pour 15 M€, ont été souscrits sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, un contrat de couverture a été mis en place à compter du 13 janvier 2023 à hauteur de 50% soit 7,5 M€ (taux fixe 2.825%).

### **Note 5.12 : Détail du passif circulant par échéance**

Les impôts différés passif (0,5 M€) sont exclus de cette analyse.

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en M€)	31/12/2023			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>54,9</b>	<b>54,9</b>		
<b>Clients - Avances et acomptes reçus</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>53,6</b>	<b>53,6</b>		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	22,2	22,2		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés (*)</i>	31,5	31,5		
<b>Autres Dettes</b>	<b>3,8</b>	<b>3,5</b>	<b>0,2</b>	
<i>Dettes sur immobilisations</i>	1,6	1,4	0,2	
<i>Groupe et associés</i>	0,3	0,3		
<i>Autres dettes</i>	1,9	1,9		
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>113,6</b>	<b>113,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>
Produits constatés d'avance	25,6	25,6		
<b>Total général</b>	<b>139,2</b>	<b>138,9</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>

(\*) Dont TVA 26,1 26,1

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en M€)	31/12/2022			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>43,8</b>	<b>43,8</b>		
<b>Clients - Avances et acomptes reçus</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>49,5</b>	<b>49,5</b>		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	21,1	21,1		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés (*)</i>	28,4	28,4		
<b>Autres Dettes</b>	<b>5,1</b>	<b>4,6</b>	<b>0,5</b>	
<i>Dettes sur immobilisations</i>	3,1	2,6	0,5	
<i>Groupe et associés</i>	0,2	0,2		
<i>Autres dettes</i>	1,8	1,8		
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>99,6</b>	<b>99,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>
Produits constatés d'avance	20,2	20,2		
<b>Total général</b>	<b>119,8</b>	<b>119,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>

(\*) Dont TVA 23,3 23,3

Les dettes sur immobilisations correspondent aux compléments de prix liés aux acquisitions.

### Note 5.13 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

<b>DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs - Factures non parvenues	35,2	18,4
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>35,2</b>	<b>18,4</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel	11,9	12,2
Sécurité sociale et assimilés	4,3	4,8
Etat	0,9	1,8
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>17,0</b>	<b>18,8</b>
<b>Total général</b>	<b>52,3</b>	<b>37,1</b>

### Note 5.14 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

<b>CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
France	176,9	166,7
Reste du monde	100,6	92,1
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>277,5</b>	<b>258,8</b>
<b>% Hors France</b>	<b>36%</b>	<b>36%</b>

Sur l'ensemble de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 277,5 M€, en croissance de +7% par rapport à 2022 (stable en organique).

L'international franchit la barre des 100 M€ de revenus annuels en 2023, avec 100,6 M€ de chiffre d'affaires en progression de +9% (stable à périmètre et taux de change constants), en forte croissance sur les zones Afrique et Amérique. À fin 2023, les activités à l'international représentent 36% de l'activité de Visiativ. Dans le cadre du plan SHIFT5, Visiativ vise de porter la part de l'international à 50% de son activité à horizon 2028.

### Note 5.15 : Autres produits d'exploitation

<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Production stockée	0,0	0,0
Production immobilisée	11,1	9,0
Transferts de charges	1,7	3,3
Crédit d'impôt recherche	0,9	0,5
Subvention d'exploitation reconnue en résultat	0,4	0,0
Autres produits	0,5	0,5
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>14,5</b>	<b>13,3</b>

## Note 5.16 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Le groupe est désormais structuré autour de 2 UGT :

- « France », regroupant l'ensemble des activités réalisées en France,
- « International », regroupant l'ensemble des activités réalisées à l'international.

La performance sectorielle est suivie sur l'EBITDA.

(Montants en M€)	31/12/2023			31/12/2022		
	France	International	Consolidé	France	International	Consolidé
<b>CA</b>	<b>176,9</b>	<b>100,6</b>	<b>277,5</b>	<b>166,7</b>	<b>92,1</b>	<b>258,8</b>
<b>EBITDA</b>	<b>17,2</b>	<b>9,9</b>	<b>27,1</b>	<b>16,6</b>	<b>11,8</b>	<b>28,4</b>
<i>Ebitda / CA</i>	<i>9,7%</i>	<i>9,9%</i>	<i>9,8%</i>	<i>9,9%</i>	<i>12,8%</i>	<i>11,0%</i>

Les principales variations des charges d'exploitation au compte de résultat entre 2022 et 2023 sont les suivantes :

- Hausse des charges de personnel de 17,9 M€ qui s'explique principalement par l'effet des entrées de périmètre (2023 et 2022 en année pleine), par la hausse des effectifs et par l'effet de la modification des commissionnements commerciaux, basés désormais sur les entrées commandes (Bookings / Billings) ;
- Hausse des autres achats et charges externes de 3,7 M€, qui s'explique par l'effet des entrées de périmètre (2023 et 2022 en année pleine), et plus particulièrement à l'international avec la hausse des dépenses de marketing en lien avec l'uniformisation des marques au UK, au BENELUX, en Allemagne ainsi qu'en Suisse et la généralisation de la signalétique Visiativ.

## Note 5.17 : Produits et charges financiers

<b>PRODUITS FINANCIERS</b> (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Gains de change	1,5	0,2
Reprises sur provisions	0,2	0,2
Autres produits financiers	0,3	0,0
<b>Total des produits financiers</b>	<b>1,9</b>	<b>0,4</b>

<b>CHARGES FINANCIERES</b> (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Pertes de change	0,2	0,3
Dotations provisions financières	1,5	0,3
Charges d'intérêts	5,1	2,9
Autres charges financières	0,3	0,1
<b>Total des charges financières</b>	<b>7,0</b>	<b>3,6</b>

## Note 5.18 : Produits et charges exceptionnels

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b> (Montants en M€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	8,1	0,0
Reprise de provisions exceptionnelles	0,2	0,0
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,0	0,0
Produits exceptionnels divers	0,1	0,4
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>8,3</b>	<b>0,4</b>

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b> (Montants en M€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	4,9	0,0
Valeur nette comptable des titres cédés	0,0	0,0
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0,0	0,0
Dotations aux provisions exceptionnelles	0,1	0,0
Autres charges exceptionnelles	0,5	0,4
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>5,4</b>	<b>0,4</b>

## Note 5.19 : Résultat par action

<b>Résultats de base par action</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Nombre d'actions en circulation hors actions auto détenues	4 552 989	4 459 204
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs hors actions auto détenues	4 596 364	4 537 954
Résultat net part du groupe (en M€)	10,0	11,1
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>2,19</b>	<b>2,48</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>2,17</b>	<b>2,44</b>

## Note 5.20 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

<b>DETAIL DES PARTIES LIEES</b> Information (en M€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
	<b>Autres parties liées</b>	<b>Autres parties liées</b>
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	-0,1	0,3
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	0,1	0,1
Créances rattachées à des participations	2,8	3,1
Dettes rattachées à des participations	0,0	0,0

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 1,1 M€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés.

Les rémunérations versées aux dirigeants de VISIATIV sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en M€	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération fixe annuelle	0,4	0,4
Rémunération variable	0,3	0,3
Rémunération des Administrateurs	0,0	0,0
Avantages en nature Véhicule	0,0	0,0
Avantages en nature GSC Chômage	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du groupe.

## Note 5.21 : Engagements donnés

### Note 5.21.1 : Covenants bancaires

Les covenants bancaires sont les suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)	Ration de Limite d'investissement autorisé (R3)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2022	R1 < 1,3	R2 < 3,0 pour le 31 décembre 2022 R2 < 3,8 pour le 31 décembre 2023 R2 < 3,8 pour le 31 décembre 2024 R2 < 3,5 pour le 31 décembre 2025 R2 < 3,0 pour le 31 décembre 2026 et les années suivantes	R3 < 4,3 % du Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice précédent

Au décembre 2023, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

**R1** : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :

**Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés**

**R2** : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :

**Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)**

**R3** : Le « ratio de limite d'investissement autorisé » désigne, au titre d'une période de test le ratio :

**Investissements en immobilisations incorporelles et corporelles / Chiffre d'affaires Consolidé de l'exercice précédent**

### Note 5.21.2 : Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a qu'un seul contrat de crédit-bail au sein de la société VISIATIV SA qui représente un actif de 45 K€. Ce contrat n'a pas d'impact significatif sur le résultat.

### Note 5.21.3 : Baux commerciaux

#### Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains (69)
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

#### Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

#### Charges et engagements

Donnés en M€	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Engagement location immobilière	4,6	3,3

### Note 5.21.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring pour le financement court terme du besoin en fonds de roulement. Le contrat est sans recours, la société d'affacturage conserve le risque d'insolvabilité du client. Le montant financé net s'élève à 33,6 M€ au 31 décembre 2023 contre 33,1 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

### Note 5.21.5 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en M€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	5,4	2,3	3,1
Matériel informatique	0,3	0,3	0,0
<b>Total de l'engagement</b>	<b>5,7</b>	<b>2,6</b>	<b>3,1</b>

Note 5.21.6 : Autres engagements financiers

### **1/ Nantissement des comptes titres des principales filiales**

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe 5.11.1 « Description de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL
- ABGI France
- LIVING ACTOR
- KALISTA
- VISIATIV DAXIUM
- DAXIUM

### **2/ Complément de prix**

- **3C Evolution**

La société VISIATIV a acquis 50% des titres de la société 3C EVOLUTION en juillet 2022 et 50% en décembre 2023

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés chaque année en fonction de l'atteinte de seuils d'EBE pour les années 2022 à 2025. Un complément de prix de 0,1 M€ a été provisionné dans les comptes au 31/12/2023 concernant l'atteinte partielle des objectifs 2024 et 2025.

### **3/Garanties de passif**

Aucune des garanties de passif ci-dessous n'est activée au 31/12/2023.

- **VISIATIV SOLUTIONS UK (ex-INNOVA SYSTEMS)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société VISIATIV SOLUTIONS UK, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées en ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 ans après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2025.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 GBP, dont 3 000 GBP pour chaque demande prise individuellement.

- **VISIATIV CONSULTING UK (ex-ABGI UK)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société VISIATIV CONSULTING UK, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 14 janvier 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 200 000 GBP pour une période de 5 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 55 000 GBP.

- **CCSL (fusionnée dans VISIATIV SOLUTIONS UK)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société CCSL, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 juillet 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 640 000 GBP pour une période de 7 ans uniquement pour les litiges fiscaux (la garantie de 2 ans sur les litiges classiques étant expirée).

- **MSC (fusionnée dans VISIATIV CONSULTING UK)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MSC Associates Ltd UK, la société VISIATIV Consulting UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 février 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 7 500 GBP.

- **AJ Solutions (fusionnée dans Visiativ Solutions Entreprise)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société AJ Solutions, les sociétés VISIATIV et VISIATIV Entreprises Solutions bénéficient d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 31 décembre 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0.3 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 35 K€.

- **Visiativ Financement (ex-Lease Place)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Visiativ Financement Place, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 1<sup>er</sup> avril 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 30 K€.

- **Ma Sauvegarde (IS Management)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Ma Sauvegarde, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **IFTC**

Dans le cadre du rachat des titres de la société IFTC Ltd, la société Visiativ Consulting UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 3 000 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 20 000 GBP.

- **Bsoft.fr**

Dans le cadre du rachat des titres de la société BSoft.fr ; la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 novembre 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,25 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **ABGI Brésil**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI Brésil, la société ABGI Group bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 novembre 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,5 M€ pour une période de 4 ans.

- **Proxeem (fusionné dans Visiativ Software)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Proxeem, la société VISIATIV SOFTWARE bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 13 mai 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 15 K€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 4 K€.

- **VISIATIV GERMANY (ex-MB CAD)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société VISIATIV GERMANY GMBH, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 mai 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2,8 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 15 K€.

- **AK GROUP II - ABSISKEY**

Dans le cadre du rachat des titres de la société AK GROUP II, la société ABGI FRANCE bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 16 novembre 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1,8 M€ jusqu'au 31/12/2023 puis 1,2 M€ à partir du 01/01/2024 puis 0,6 M€ à partir du 01/01/2025 (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 50 K€.

- **BRAITHWAITE Irlande et BRAITHWAITE CANADA**

Dans le cadre du rachat des titres des sociétés BRAITHWAITE Irlande et BRAITHWAITE Canada, la société ABGI Conseil (Canada) bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 11 juillet 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 3,5 MCAD jusqu'au 11/07/2024 (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux soit 3 ans).

- **DAXIUM**

Dans le cadre du rachat des titres de la société DAXIUM, VISIATIV-DAXIUM bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 13 octobre 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1.5 M€ jusqu'au 13 octobre 2024.

- **1LIFE**

Dans le cadre du rachat des titres de la société 1LIFE, VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 16 octobre 2023. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0.3 M€ jusqu'au 15 octobre 2024, puis 0.2 M€ jusqu'au 15 octobre 2025 et 0,1 M€ jusqu'au 16 octobre 2026 avec une franchise stable de 10 K€ sur l'ensemble de la période de 3 ans.

- **EBM**

Dans le cadre du rachat des titres de la société EBM, VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 juillet 2023. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 45 K€ jusqu'au 28 juillet 2026 (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux).

- **MMP**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MMP Tax Ltd, la société Visiativ Consulting UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 31 août 2023. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 385 000 GBP pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 25 000 GBP.

#### 4/ Engagements vis-à-vis des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), Visiativ Consulting UK, Living Actor, BSoft, ABGI France, 1Life et Visiativ Daxium (actionnaire unique de Daxium) bénéficient d'une option de vente de leurs actions, et la société VISIATIV à l'obligation d'achat des titres des minoritaires à l'exception de Visiativ Consulting UK.

L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
VISIATIV CONSULTING UK	Du 30 avril 2022 au 30 avril 2027	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires
LIVING ACTOR	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tout les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030
BSOFT	A tout moment et jusqu'au 30 novembre 2036 en cas de sortie des effectifs	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA
ABGI France	Pendant une durée de 3 mois à compter des dates d'approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2025, le 31 décembre 2026 et le 31 décembre 2027. Puis à compter du 1er avril 2029, chaque année pendant une période de 3 mois débutant à compter de la date d'approbation des comptes du précédent exercice clos	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
1Life	A tout moment et jusqu'au 16 octobre 2033 en cas de sortie des effectifs	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA
Visiativ Daxium	50% du 1er mars 2025 au 30 juin 2025 et du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2025 50% du 1er mars 2027 au 30 juin 2027 et du 1er septembre 2027 au 31 décembre 2027 Puis du 1er mars au 30 juin de chaque année jusqu'en 2031	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA

Pour la société **VSSB**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition complémentaire (2021)
- La différence de valorisation entre 2021 et le jour de la vente des actions de la société valorisée selon la formule suivante :

Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Pour **Visiativ Consulting UK**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **LIVING ACTOR**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **BSOFT**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **ABGI FRANCE** le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **1Life** le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **VISIATIV DAXIUM**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- La moyenne, au niveau de la société DAXIUM, d'un multiple de l'EBITDA et de l'Annual Recurring Revenu du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

#### Note 5.22: Effectifs

Le total des effectifs au 31/12/2023 est le suivant :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Sales & Marketing	483	448
Formation & Consulting	663	602
R&D	231	170
Direction & Administratifs	223	190
<b>Total effectifs à la clôture</b>	<b>1 600</b>	<b>1 410</b>

#### Note 5.23 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe a souscrit des instruments de couverture (cf. paragraphe 5.11.2).

#### Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisées sur le capital ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.11).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement. Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

#### Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- Les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme.
- 77% des emprunts au 31/12/2023 est à taux fixe (emprunts BPI, emprunt obligataire, PGE et obligations Relance).
- Les nouveaux emprunts négociés en 2022 pour la part de refinancement de la dette (15 M€), ont été souscrits sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, un contrat de couverture a été mis en place à compter du 13 janvier 2023 à hauteur de 50% soit 7,5 M€ (taux fixe 2.825%).

#### Risque de crédit

##### **Risques de crédit financier**

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

##### **Risques de crédit client**

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe a recouru à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 25 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2023 ne représente plus de 1,5% du chiffre d'affaires consolidé 2023.

### Risque de change

Environ 80% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Les autres principales devises au sein du groupe sont la livre sterling, le dollar et le franc suisse, les filiales concernées achètent et vendent dans la même devise. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

### Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

## Note 5.24 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en M€)	Exercice 2023						Exercice 2022					
	Débite		AVVENS		Autres cabinets		Débite		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
<b>Audit</b>												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	0,05	34%	0,05	49%			0,05	34%	0,05	44%		
* Filiales intégrées globalement	0,10	63%	0,05	47%	0,24	100%	0,10	63%	0,06	52%	0,17	100%
> Services Autres que la Certification des comptes liées à la mission du commissaire aux comptes												
* Emetteur	0,01	3%	0,01	5%			0,01	3%	0,01	4%		
<b>TOTAL</b>	<b>0,15</b>	<b>100%</b>	<b>0,11</b>	<b>100%</b>	<b>0,24</b>	<b>100%</b>	<b>0,16</b>	<b>100%</b>	<b>0,12</b>	<b>100%</b>	<b>0,17</b>	<b>100%</b>

## Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31/12/23

### Bilan consolidé

<i>En M€</i>	Notes	Décembre 2023	Décembre 2022
Immobilisations incorporelles	5.2	157,5	142,9
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	5.1	124,4	118,2
Immobilisations corporelles	5.2	5,4	4,1
Immobilisations financières	5.2	5,2	4,9
Titres mis en équivalence	5.2	0,0	0,3
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>168,2</b>	<b>152,2</b>
Stocks et en-cours		0,4	0,5
Clients et comptes rattachés	5.3 ; 5.5	87,5	71,7
Autres créances et comptes de régularisation	5.4 ; 5.5 ; 5.8	39,7	37,2
Disponibilités	5.7	54,6	57,9
<b>Total Actif</b>		<b>350,5</b>	<b>319,5</b>

<i>En M€</i>	Notes	Décembre 2023	Décembre 2022
Capital	5.9	2,8	2,7
Primes liées au capital		45,1	44,1
Réserves et Résultat consolidé	5.19	29,4	23,9
Autres		-1,1	-1,3
<b>Total capitaux propres</b>		<b>76,1</b>	<b>69,5</b>
Intérêts hors groupe		3,8	4,6
Provisions	5.10	16,9	17,1
Emprunts et dettes financières	5.11	114,0	107,8
Fournisseurs et comptes rattachés	5.12	54,9	43,8
Autres dettes et comptes de régularisation	5.12 ; 5.13	84,8	76,7
<b>Total Passif</b>		<b>350,5</b>	<b>319,5</b>

# VISIATIV

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier

69260 CHARBONNIERES LES BAINS

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**AVVENS AUDIT**  
Immeuble Le Saphir  
14 quai du Commerce  
69009 LYON

S.A. au capital de 150 000€  
305 446 577 RCS Lyon

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à LYON

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
CS 40207  
69286 LYON Cedex 02

S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## VISIATIV

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier  
69260 CHARBONNIERES LES BAINS

---

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

---

A l'assemblée générale de la société VISIATIV

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **Fondement de l'opinion**

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, telle qu'elle est décrite en note 4.18 de l'annexe des comptes consolidés, et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

- Ecart d'acquisition :

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 4.1 et 5.1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4.1 et 5.1 donnent une information appropriée.

- Indemnités de fin de carrière :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de calcul de la provision des indemnités de fin de carrière, telle qu'elle est décrite en notes 4.13 et 5.10 de l'annexe des comptes consolidés. Nous nous sommes assurés de sa correcte application et nous avons vérifié que les notes 4.13 et 5.10 donnent une information appropriée.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 29 avril 2024

Les commissaires aux comptes

**AVVENS AUDIT**



Pascal BLANDIN

**DELOITTE & ASSOCIES**



Jean-Marie LE JELOUX

---

Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

---

## Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31/12/23

### Bilan consolidé

<i>En M€</i>	Notes	Décembre 2023	Décembre 2022
Immobilisations incorporelles	5.2	157,5	142,9
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	5.1	124,4	118,2
Immobilisations corporelles	5.2	5,4	4,1
Immobilisations financières	5.2	5,2	4,9
Titres mis en équivalence	5.2	0,0	0,3
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>168,2</b>	<b>152,2</b>
Stocks et en-cours		0,4	0,5
Clients et comptes rattachés	5.3 ; 5.5	87,5	71,7
Autres créances et comptes de régularisation	5.4 ; 5.5 ; 5.8	39,7	37,2
Disponibilités	5.7	54,6	57,9
<b>Total Actif</b>		<b>350,5</b>	<b>319,5</b>

<i>En M€</i>	Notes	Décembre 2023	Décembre 2022
Capital	5.9	2,8	2,7
Primes liées au capital		45,1	44,1
Réserves et Résultat consolidé	5.19	29,4	23,9
Autres		-1,1	-1,3
<b>Total capitaux propres</b>		<b>76,1</b>	<b>69,5</b>
Intérêts hors groupe		3,8	4,6
Provisions	5.10	16,9	17,1
Emprunts et dettes financières	5.11	114,0	107,8
Fournisseurs et comptes rattachés	5.12	54,9	43,8
Autres dettes et comptes de régularisation	5.12 ; 5.13	84,8	76,7
<b>Total Passif</b>		<b>350,5</b>	<b>319,5</b>



## Compte de résultat consolidé

En M€	Notes	Décembre 2023	Décembre 2022
Chiffre d'affaires	5.14	277,5	258,8
Autres produits d'exploitation	5.15	14,5	13,3
Achats consommés	5.16	-93,7	-93,2
Charges de personnel	5.16	-120,5	-102,6
Autres charges d'exploitation	5.16	-49,1	-45,4
Impôts et taxes	5.16	-2,3	-2,2
Variations nettes des amortissements et des dépréciations (*)	5.16	-9,1	-9,7
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>17,5</b>	<b>19,0</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>17,5</b>	<b>19,0</b>
Charges et produits financiers	5.17	-5,1	-3,2
Charges et produits exceptionnels	5.18	2,9	0,0
Impôt sur les bénéfices		-4,0	-3,5
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>11,3</b>	<b>12,3</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-0,4	-0,3
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>10,8</b>	<b>12,0</b>
Intérêts minoritaires		-0,9	-1,0
Résultat net (part du groupe)		10,0	11,1
Résultat par action (en euros)	5.19	2,19	2,48
Résultat dilué par action (en euros)	5.19	2,17	2,44
(*) Dont dotations aux amortissements sur immobilisations		9,6	9,4
<b>EBITDA</b>		<b>27,1</b>	<b>28,4</b>



## Tableau de variation des capitaux propres

Montant en M€	Capital en nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres -Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres (total)
Au 31 décembre 2021	4 440 951	2,7	43,2	1,3	1,1	9,7	58,0	2,7	60,6
Affectation du résultat 2021				9,7		-9,7	0,0		0,0
Résultat net 2022						11,1	11,1	1,0	12,0
Augmentation de capital	80 826	0,0	0,9	0,0			1,0	0,5	1,5
Dividendes versés				-2,1			-2,1	-0,3	-2,3
Actions propres VISIATIV SA				0,3			0,3		0,3
Ecart de conversion					0,1		0,1	0,0	0,1
Variation de périmètre				1,1			1,1	0,9	2,0
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>4 521 777</b>	<b>2,7</b>	<b>44,1</b>	<b>10,4</b>	<b>1,2</b>	<b>11,1</b>	<b>69,8</b>	<b>4,6</b>	<b>74,1</b>
Affectation du résultat 2022				11,1		-11,1	0,0		0,0
Résultat net 2023						10,0	10,0	0,9	10,8
Augmentation de capital	91 679	0,1	1,0	0,0			1,0	0,0	1,0
Dividendes versés				-5,0			-5,0	-0,4	-5,3
Actions propres VISIATIV SA				0,2			0,2		0,2
Ecart de conversion					0,3		0,3	0,0	0,3
Variation de périmètre				0,1			0,1	-1,3	-1,2
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>4 613 456</b>	<b>2,8</b>	<b>45,1</b>	<b>19,7</b>	<b>1,6</b>	<b>10,0</b>	<b>76,1</b>	<b>3,8</b>	<b>79,9</b>



## Tableau de flux de trésorerie

En M€	Décembre 2023	Décembre 2022
Résultat d'exploitation des entités intégrées	17,5	19,0
<b>Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie :</b>		
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises (1)	9,6	9,1
- Provisions inscrites au passif	-2,2	0,2
- Frais d'émission d'emprunt à étaler	0,0	-1,1
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>24,8</b>	<b>27,2</b>
- Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (2)	-4,3	-2,7
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>20,5</b>	<b>24,5</b>
<b>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :</b>		
- Frais financiers	-5,5	-3,2
- Produits financiers	1,7	0,2
- Impôt sur les sociétés, hors impôt sur les plus-values de cession	-3,0	-3,1
- Charges et produits exceptionnels liés à l'activité	-0,4	0,0
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité</b>	<b>13,3</b>	<b>18,3</b>
- Acquisition d'immobilisations	-13,5	-11,2
- Produit de cessions d'immobilisations, net d'impôt	0,4	0,0
- Incidence des variations de périmètre (3)	-3,4	-23,0
<b>Flux de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>	<b>-16,5</b>	<b>-34,2</b>
- Dividendes versés par la société mère	-5,0	-2,1
- Dividendes versés aux minoritaires	-0,4	-0,3
- Augmentations/ diminution de capital en numéraire	1,1	1,0
- Variation des actions propres	0,2	0,3
- Emissions d'emprunts	22,7	35,4
- Remboursements d'emprunts	-18,8	-29,4
<b>Flux de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>-0,1</b>	<b>5,0</b>
- Incidence de la variation des taux de change	0,1	0,1
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-3,3</b>	<b>-10,8</b>
- Trésorerie d'ouverture	57,9	68,7
- Trésorerie de clôture	54,6	57,9

(1) A l'exclusion des dépréciations sur actif circulant

(2) Détail de la variation du BFR

En M€	Décembre 2023	Décembre 2022
Stocks	0,1	-0,2
Créances clients	-13,8	-8,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6,2	3,0
<b>Sous total variations du BFR d'exploitation</b>	<b>-7,5</b>	<b>-5,1</b>
Autres créances	-2,0	0,3
Charges constatées d'avance	-0,2	-0,9
Dettes fiscales et sociales	1,9	3,2
Autres dettes	0,4	0,6
Produits constatés d'avance	3,1	-0,8
<b>Sous total autres variations du BFR</b>	<b>3,2</b>	<b>2,4</b>
<b>Total Variations</b>	<b>-4,3</b>	<b>-2,7</b>

Cette variation de BFR inclut les nouvelles sociétés intégrées à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation

(3) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée - à détailler dans une note annexe

En M€	Décembre 2023	Décembre 2022
<b>Trésorerie acquise ou versée</b>	<b>0,0</b>	<b>8,4</b>

La trésorerie versée dans le cadre de la cession de Visiativ Managed Services est compensée par les trésoreries des sociétés acquises

# Annexe des comptes consolidés annuels

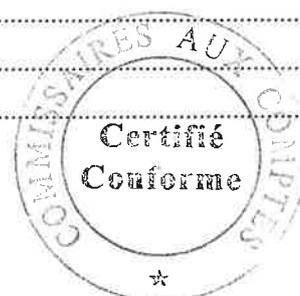
(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en millions d'euros.)

## Table des matières

<b>Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs</b> .....	<b>8</b>
1.1 Information relative à la Société et à son activité.....	8
1.2 Evènements marquants de l'exercice.....	8
1.3 Evènements postérieurs à la clôture.....	10
<b>Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables</b> .....	<b>10</b>
2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés.....	10
2.2 Application des méthodes obligatoires et préférentielles.....	10
2.3 Utilisation de jugements et d'estimations .....	11
2.4 Changement de méthode comptable.....	11
<b>Note 3 : Périmètre de consolidation</b> .....	<b>12</b>
3.1 Méthodes de consolidation .....	12
3.2 Périmètre au 31 décembre 2023.....	13
3.3 Variations de périmètre .....	15
3.4 Sociétés exclues du périmètre.....	16
<b>Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation</b> .....	<b>16</b>
4.1 Ecart d'acquisition.....	16
4.2 Ecart de conversion .....	17
4.3 Immobilisations incorporelles .....	17
4.4 Immobilisations corporelles .....	18
4.5 Immobilisations financières .....	19
4.6 Contrats de location.....	19
4.7 Créances.....	19
4.8 Impôts différés .....	19
4.9 Valeurs mobilières de placement .....	20
4.10 Disponibilités.....	20
4.11 Opérations en devises étrangères.....	20
4.12 Provisions pour risques et charges.....	20
4.13 Indemnité de départs à la retraite .....	21
4.14 Instruments financiers .....	21
4.15 Emprunts.....	22
4.16 Contrat de liquidité .....	22
4.17 Subventions publiques à recevoir.....	22
4.18 Chiffre d'affaires .....	22



4.19 Informations sectorielles.....	23
4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	23
4.21 Résultat financier.....	23
4.22 Résultat par action.....	23
<b>Note 5 : Notes sur les états financiers consolidés.....</b>	<b>24</b>
Note 5.1 : Ecart d'acquisition.....	24
Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.....	25
Note 5.3 : Créances clients.....	26
Note 5.4 : Autres créances et comptes de régularisation.....	26
Note 5.5 : Provisions pour dépréciation de l'actif circulant.....	27
Note 5.6 : Impôts différés Actif et Passif.....	28
Note 5.7 : Trésorerie nette.....	29
Note 5.8 : Charges et produits constatés d'avance.....	29
Note 5.9 : Capitaux propres.....	29
Note 5.10 : Provisions pour risques et charges.....	30
Note 5.11 : Dettes financières.....	31
Note 5.12 : Détail du passif circulant par échéance.....	33
Note 5.13 : Détail des charges à payer.....	35
Note 5.14 : Chiffre d'affaires.....	35
Note 5.15 : Autres produits d'exploitation.....	35
Note 5.16 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel.....	36
Note 5.17 : Produits et charges financiers.....	36
Note 5.18 : Produits et charges exceptionnels.....	37
Note 5.19 : Résultat par action.....	37
Note 5.20 : Parties liées et gouvernance.....	37
Note 5.21 : Engagements donnés.....	38
Note 5.22 : Effectifs.....	45
Note 5.23 : Gestion et évaluation des risques financiers.....	45
Note 5.24 : Honoraires des commissaires aux comptes.....	47



## Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

### 1.1 Information relative à la Société et à son activité

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit autour de l'intégration d'outils de CAO puis a développé ses propres technologies et services pour devenir un accélérateur de la transformation numérique des entreprises.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières-les-Bains.

Le Groupe s'est introduit sur le marché Euronext Growth de Paris le 28 mai 2014.

### 1.2 Evènements marquants de l'exercice

Les nouveaux emprunts négociés en 2022 pour la part de refinancement de la dette pour 15 M€, ont été souscrits sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, un contrat de couverture a été mis en place à compter du 13 janvier 2023 à hauteur de 50% soit 7,5 M€ (taux fixe 2.825%).

VISIATIV SA a acquis 100% de la société STATSH en février 2023, éditeur de logiciel, afin d'acquérir une nouvelle brique technologique. Elle a été fusionnée dans VISIATIV SOFTWARE au deuxième semestre 2023.

Le 25 avril 2023, VISIATIV SA s'est désengagée de l'activité de gestion des infrastructures IT. La société a, en effet, comptabilisé un produit de cession net de 3,1 M€, correspondant au partenariat conclu avec XEFI sur le transfert de 100% du capital de Visiativ Managed Services, gestionnaire d'infrastructure IT et d'hébergement, à sa filiale datacenters NEXEREN.

Les filiales du groupe présentes en Suisse ont comme banque principale le Crédit Suisse, cette banque a été rachetée par UBS le 19 mars 2023.

VISIATIV SA et VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE ont acquis 100% de la SCI CLINANTES le 10 mai 2023. Cette société détient les locaux de Pont Saint Martin utilisés par le groupe.

La société a réalisé une augmentation de capital au cours du premier semestre, cela a impacté le capital social de +33 K€ et les réserves de +1,1 M€. Il s'agissait d'un programme d'actionnariat salarié via le FCPE VISIATIV qui a été un véritable succès puisque 54% des collaborateurs éligibles ont participé.

Cette opération avait été validée par le conseil d'administration le 18 janvier 2023 et soumise préalablement à la validation de l'AMF.



La société a procédé à une distribution de dividendes sur la base des comptes au 31/12/2022. Le montant du dividende était de 1.10 € par action et a représenté un versement de 5,0 M€ intervenu le 7 juin 2023.

En juin 2023, Visiativ SA a levé 10,0 M€ sur les 70,0 M€ d'emprunt senior (crédit CAPEX) obtenu en octobre 2022 au titre de la restructuration de sa dette bancaire. Cet emprunt est utilisé à hauteur de 20,0 M€ au 31 décembre 2023 et le 27 juillet 2023, Visiativ SA a tiré 9,6 M€ de dettes supplémentaires dans le cadre de son Contrat de Crédits du 13 octobre 2022, pour le refinancement complémentaire de deux croissances externes réalisées en 2022.

Au cours du premier semestre, les sociétés INNOVA, ABGI UK, DIMENSIONS GROUP et DESIGN SOLUTIONS BVBA ont changé de nom pour devenir respectivement VISIATIV SOLUTIONS UK, VISIATIV CONSULTING UK, VISIATIV BENELUX et VISIATIV BELGIË. Ces changements s'inscrivent dans la stratégie de rebranding du groupe démarrée en 2022.

Le 27 juillet 2023, Visiativ a acquis 90% du capital de la société EBM GmbH, distributeur et intégrateur historique des solutions CATIA et SOLIDWORKS de Dassault Systèmes sur le territoire autrichien.

Le 1<sup>er</sup> août 2023, DESIGN SOLUTIONS BV ; LAYERTEC et MBCAD ont changé de nom pour devenir respectivement VISIATIV NEDERLAND BV ; VISIATIV 3D PRINTING BV et VISIATIV GERMANY.

Le 4 août 2023, VISIATIV a été choisie par le Tribunal de Commerce de Toulouse pour reprendre l'intégralité des actifs et l'ensemble des employés de la société Techform, éditeur de solutions de configuration, tarification et devis (CPQ).

Le 31 août 2023, Visiativ Consulting UK a acquis 100% du capital de la société MMP Tax, cabinet de conseil basé à Londres qui accompagne les entreprises du FTSE 100 et les grandes multinationales dans l'obtention de financements et d'incitations liés à leur politique d'innovation et à leurs développements technologiques.

VISIATIV a présenté le 20 septembre 2023 son nouveau plan stratégique, baptisé SHIFT5, et dont les ambitions pour la période 2024-2028 sont les suivantes : 500 M€ de chiffre d'affaires dont 50% à l'international ; 100 M€ d'ARR abonnement SaaS (revenu annuel récurrent) ; Excellence en matière de performance RSE. Évoluant dans un contexte de marché porteur, Visiativ ambitionne, à travers SHIFT5, d'accroître encore plus sa position de partenaire privilégié et de confiance des entreprises en les accompagnant sur l'ensemble de leurs enjeux critiques liés à leur transformation, à la fois technologique mais aussi business. SHIFT5 vise ainsi à faire de Visiativ « All-in-one Software & Consulting partner » des entreprises et permettre ainsi de démultiplier les synergies commerciales entre l'ensemble des activités du Groupe.

Le 9 octobre 2023, Visiativ a acquis 60% du capital de la société 1Life, intégrateur de deux solutions ERP pour l'Industrie (Open- Prod et Cegid PMI) en France.

Le 22 décembre 2023, Visiativ a acquis 50% de 3C Evolution, société codétenue jusqu'alors à 50% aux côtés d'une société de service Web. 3C-Evolution propose une offre complète de prestations pour la mise en place des projets PIM (Product Information Management), qui visent à assurer la gestion des données produits sur le territoire français.



### 1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Le 9 février 2024, VISIATIV a annoncé que le Groupe SNEF est entré en négociations exclusives avec les principaux actionnaires d'ALLIATIV en vue de l'acquisition par Groupe SNEF d'environ 75,72% du capital d'ALLIATIV, actionnaire de contrôle de Visiativ. La transaction envisagée, qui pourrait être réalisée au cours du 1er semestre 2024, reste notamment soumise à l'obtention des autorisations réglementaires usuelles en matière de contrôle des concentrations, ainsi qu'à l'approbation formelle de certains partenaires commerciaux de Visiativ. Groupe SNEF réaliserait l'acquisition d'environ 75,72% d'ALLIATIV auprès de ses principaux actionnaires, par voie de cessions en numéraire, sur la base d'une valeur par transparence égale à un prix de 37,00 € par action de Visiativ (coupon attaché). Concomitamment à la réalisation de cette acquisition, les actionnaires concertistes de Visiativ céderaient à ALLIATIV, un nombre total de 252 801 actions de Visiativ (représentant environ 5,48% du capital de Visiativ) au prix de 37,00 € par action de Visiativ.

## Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au règlement ANC 2020-01.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles comptables générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

### 2.2 Application des méthodes obligatoires et préférentielles

#### **Méthodes obligatoires**

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.3 ci-dessous.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Le Groupe pratique l'étalement des frais d'émission des emprunts obligataires sur la durée de vie de cet emprunt.

Le Groupe comptabilise à l'actif les éléments financés par crédit-bail.



### Méthodes de référence

Conformément à la recommandation ANC n°2013-02, depuis le 1er janvier 2021, le Groupe comptabilise désormais la totalité des engagements de retraite et avantages similaires de ses sociétés françaises.

Les autres méthodes de référence ne sont pas appliquées par le Groupe.

### 2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'affectation des actifs et passifs aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ;
- l'évaluation et la dépréciation des écarts d'acquisition et des frais de R&D ;
- le calcul des impôts différés ;
- l'évaluation des provisions.

### 2.4 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode n'a été effectué cette année.



## Note 3 : Périmètre de consolidation

### 3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle et qu'aucun autre actionnaire ne possède une fraction de capital supérieure.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou à une date proche de celle-ci.



### 3.2 Périmètre au 31 décembre 2023

Sociétés	Adresses	31-déc-23		31-déc-22		Méthode de consolidation	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
<b>Visiativ SA</b>		<b>société mère</b>		<b>société mère</b>		<b>N/A</b>	
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG	
VSSB		95%	95%	95%	95%	IG	
I PORTA		100%	95%	100%	95%	IG	
VISIATIV 3D PRINTING		Fusionnée dans Visiativ Solutions Entreprise avec effet rétroactif au 1er Janvier 2023			100%	100%	IG
ENTREPRISE DU FUTUR		92%	92%	100%	100%	IG	
CIR 360		100%	98%	100%	98%	IG	
VISIATIV FINANCEMENT		100%	100%	100%	100%	IG	
SCI CLINANTES		100%	100%	N/A	N/A	IG	
VISIATIV CPQ		100%	100%	N/A	N/A	IG	
VISIATIV CONSEIL		98%	98%	98%	98%	IG	
ABGI GROUP		52 Quai Rambaud – 69 002 Lyon	100%	98%	100%	98%	IG
ABGI France			96%	94%	96%	94%	IG
VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT			95%	93%	95%	93%	IG
VISIATIV DIGITAL SKILLS & RESOURCES	95%		93%	95%	93%	IG	
AK Group II	62 Boulevard Garibaldi - 75 015 Paris	100%	94%	100%	94%	IG	
ABSISKEY	41 B rue Dupetit Thouars 49000 Angers	100%	94%	100%	94%	IG	
ABSISKEY POLSKA	ul. Żwirki i Wigury 16 B 02-092 Warszawa, Pologne	100%	94%	100%	94%	IG	



Sociétés	Adresses	31-déc-23		31-déc-22		Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
BSOFT.FR	4 rue Coste - 69300 Caluire et cuire	54%	54%	54%	54%	IG
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	100%	100%	100%	100%	IG
DAXIUM	27-29 rue de Bassano – 75008 Paris	100%	67%	100%	67%	IG
KALISTA	100 Avenue du général leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG
IS MANAGEMENT - MA SAUVEGARDE	6 Rue de l'Ozon, 69360 Sérézín-du-Rhône	100%	100%	100%	100%	IG
LIVING ACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	97%	97%	80%	80%	IG
VISIATIV MANAGED SERVICES	Parc d'activité – 69 890 La tour de Salvagny	Cédée le 28/04/2023		100%	100%	IG
1LIFE	7 rue du 35è régiment d'aviation – 69500 Bron	60%	60%	N/A	N/A	IG
VISIATIV DAXIUM	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	67%	67%	67%	67%	IG
ABGI USA	1700 West Loop South - Suite 230 - Houston, Texas 77027, USA	90%	89%	88%	87%	IG
INCENTIVAR CONSULTORIA EMPRESARIAL (ABGI BRAZIL)	Rua Sergipe, 853 Andar: 3; FUNCIONARIOS BELO HORIZONTE - MG 30130-171, Brésil	100%	98%	100%	98%	IG
ABGI CANADA	900-2235 Sheppard Avenue East, Toronto, Ontario M2J 5B5, Canada	100%	98%	100%	98%	IG
BRAITHWAITE TECHNOLOGY CONSULTANTS INC	900-2235 Sheppard Avenue East, Toronto, Ontario M2J 5B5, Canada	Fusionnée dans ABGI CANADA au 31 décembre 2023		100%	98%	IG
VISIATIV CONSULTING UK	6 Atholl Crescent, Edimbourg, Scotland EH3 8HA, UK	93%	91%	93%	91%	IG
MSC LTD	Skylon Court Coldnose Road, Hereford HR2 6JL, UK	Liquidée le 11 mai 2023		100%	91%	IG
IFTC LTD	Unit 3, 405 Holywood Road, Belfast. BT4 2GU, Irlande du Nord	100%	90,81%	100%	91%	IG
MMP Tax LTD	The Old Surgery, 19 Mengham Lane, Hayling Island, Hants, PO11 9JT, UK	100%	90,81%	N/A	N/A	IG
BRAITHWAITE TECHNOLOGY CONSULTANTS LTD	Dogpatch Labs, The CHQ Building, Custom House Quay, Dublin 1, D01 Y6H7, Ireland	100%	90,8%	100%	91%	IG
VISIATIV SWITZERLAND AG	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville – Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE		Fusionnée dans Visiativ Switzerland avec effet rétroactif au 1er janvier 2023		100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG PRATTELN	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
IPISTA SUISSE	5 avenue Louis Casai - 1216 Cointrin-Genève - Suisse	65%	65%	65%	65%	IG
VISIATIV AFRICA	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV GERMANY	Kirchdorfer Strabe 14b, 83052 Bruckmühl, Allemagne	100%	100%	100%	100%	IG
EBM GmbH	Lärchbach 1, 9530 Bad Bleiberg, Autriche	90%	90%	N/A	N/A	IG
VISIATIV SOLUTIONS UK	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV BENELUX BV		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV NEDERLAND BV		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV 3D PRINTING BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, Pays Bas	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		Fusionnée dans Design Solutions BV avec effet rétroactif au 1er janvier 2023		100%	100%	IG
VISIATIV BELGIE	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost, Belgique	100%	100%	100%	100%	IG
PFIF	Europastraße 21, 77933 LAHR Allemagne	50%	49%	50%	49%	IP
3C Evolution	21 avenue du granier, 38200 Meylan	100%	100%	50%	50%	IG
MISSION RGPD	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	19%	19%	20%	20%	MEQ
FIVES SMART SOFTWARE DEVELOPMENT	7 rue Maryse Bastié 69500 Lyon	49%	49%	49%	49%	MEQ

IG : Intégration globale  
 IP : Intégration proportionnelle  
 MEQ : Mise en équivalence  
 NC : Non consolidée



### 3.3 Variations de périmètre

#### Entrées de périmètre

- Acquisition de la SCI Clinantes, société propriétaire des locaux du groupe à Nantes. Elle a réalisé en 2023 un CA de 0,2 M€. Elle est consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Acquisition de 90% EBM, distributeur et intégrateur des solutions CATIA et SOLIDWORKS de Dassault Systèmes en Autriche, cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 3,7 M€.
- La société Visiativ CPQ a été créée en août 2023 pour reprendre l'intégralité des actifs et l'ensemble des employés de la société Techform, éditeur de logiciels pure-player de configuration technique et commercial. Cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> août 2023, elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 0,6 M€.
- Acquisition de 100% de MMP Tax Limited, cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation au UK, cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 0,7 M€.
- Acquisition de 60% de 1Life, intégrateur de deux solutions ERP pour l'Industrie (Open- Prod et Cegid PMI) en France, cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023, elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 2,9 M€.
- Visiativ a acquis fin décembre 2023, 100% du capital de 3C Evolution, société codétenue jusqu'alors à 50% et intégré par mise en équivalence. 3C-Evolution propose une offre complète de prestations pour la mise en place des projets PIM (Product Information Management), qui visent à assurer la gestion des données produits. Elle a réalisé au 31/12/2023 un CA de 1,9 M€.

#### Mouvements de périmètre

- ABGI GROUP a augmenté sa détention dans la société ABGI USA passant de 86.6% au 31/12/2022 à 88.6% au 31/12/2023.
- VISIATIV SOFTWARE a augmenté sa détention dans la société LIVING ACTOR passant de 80.3% au 31/12/2022 à 96.8% au 31/12/2023.
- La société VISIATIV INDUSTRY SOLUTIONS (Pays-Bas) a été fusionnée dans DESIGN SOLUTIONS BV (Pays-Bas).
- La société STATSH acquise en février 2023 a été fusionnée dans VISIATIV SOFTWARE
- La société VISIATIV SUISSE a été fusionnée dans VISIATIV SWITZERLAND
- La société BRAITHWAITE CANADA a été fusionnée dans ABGI CANADA
- La société VISIATIV 3D PRINTING a été fusionnée dans VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE

#### Sortie de périmètre

- La société Visiativ Managed Service (filiale précédemment détenue à 100% par VISIATIV SA) a été cédée en intégralité le 28 avril 2023 ; elle n'est plus consolidée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.



### 3.4 Sociétés exclues du périmètre

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2023 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

SOCIETES	Données au	En K€						
		% de détention 31/12/2023	% de détention 31/12/2022	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	VNC des titres au 31/12/23	
STRATEGEEEX	31/12/2021	20.3%	20.3%	469	439	-	25	-
E-NOVAPPS	Aucun exercice clos	30.0%	30.0%	NC	NC	NC	NC	30
SWARM	31/12/2022	25.0%	25.0%	-278	458	-455	-	100
Lease Place Swiss	31/12/2022	100.0%	100.0%	136	180	-5	-	142

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

## Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

### 4.1 Ecart d'acquisition

- **Détermination de la valeur brute**

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Conformément à l'article 231-4 du règlement ANC 2020-01, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

- **Amortissement des écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition présents au 1er janvier 2016, initialement amortis sur 10 ans, sont considérés comme non amortissables à compter de l'exercice 2016 car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation sera constatée dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la Valeur Nette Comptable.

Les écarts d'acquisition qui seront constatés ultérieurement feront l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.



- **Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée**

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle et à chaque clôture des comptes en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur, en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisitions sont testés au sein de deux UGT :

- « FRANCE », regroupant l'ensemble des activités des sociétés françaises,
- « INTERNATIONAL », regroupant l'ensemble des activités des sociétés non basées en France.

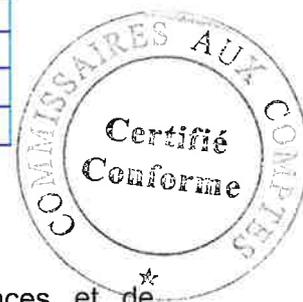
## 4.2 Ecarts de conversion

Les comptes des filiales suisses, anglaises, marocaines, polonaises, américaines, brésiliennes et canadiennes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2023	Taux moyen 2022	Taux de clôture au 31/12/2023	Taux de clôture au 31/12/2022
CHF	0,9753	1,0097	0,9260	0,9847
GBP	0,8706	0,8512	0,8691	0,8869
MAD	10,9556	10,5978	10,9398	11,1967
USD	1,0790	1,0598	1,105	1,0666
CAD	1,4573	1,3710	1,4642	1,444
BRL	5,4196	5,5120	5,3618	5,6386
PLN	4,5719	4,6964	4,3395	4,6808



## 4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Éléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans
Logiciels ERP	7 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode comptable obligatoire du règlement ANC 2020-01, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

#### 4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans - Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans - Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire



La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

#### 4.5 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives et leur valeur d'utilité pour le groupe.

#### 4.6 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant les baux commerciaux, la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

#### 4.7 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation individuelle dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

#### 4.8 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche. Cette appréciation est réalisée au sein de chaque groupe d'intégration fiscale.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au décembre 2023, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VISIATIV FINANCEMENT
- VISIATIV CONSEIL
- SPREADING APPS
- KALISTA
- I.S. MANAGEMENT



- AK GROUP II
- ABSISKEY
- ABGI GROUP
- ABGI France
- VSSB
- I-PORTA
- CIR 360
- VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT.

Par ailleurs le groupe a un autre périmètre d'intégration fiscale :

VSISATIV BENELUX (mère) – Pays Bas

- VISIATIV NEDERLAND BV (fille)
- VISIATIV 3D PRINTING BV (fille)

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

#### 4.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

#### 4.10 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non-cotés.

#### 4.11 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

#### 4.12 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC n°2020-01, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.



VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des services de hotline qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

#### 4.13 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

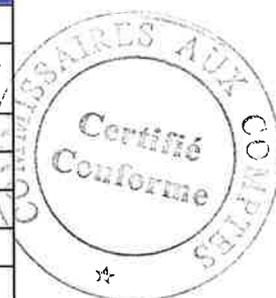
- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 comptabilisés en provision sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

L'évaluation des engagements à la date de clôture repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2023	
	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation	3,17%	
Table de mortalité	INSEE 2020	
Taux de revalorisation des salaires	3,00%	3,00%
Taux de turn-over	Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 45%	



Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation.

#### 4.14 Instruments financiers

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe a recours à des instruments financiers au 31 décembre 2023 (cf note 5.11.2).

Conformément au règlement ANC 2020-01, le montant du nominal du contrat de couverture n'est pas comptabilisé (hors bilan) et la prime est enregistrée au bilan et rapportée au résultat sur la durée de l'emprunt.

#### 4.15 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge à l'exception des frais d'émission de l'emprunt obligataire qui ont été étalés sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

#### 4.16 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 300 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au décembre 2023. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

#### 4.17 Subventions publiques à recevoir

##### Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

##### Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit d'exploitation dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constaté d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

#### 4.18 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.



La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce) : Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition du produit au client ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel éditée par le groupe pour une période déterminée : Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La vente de matériel informatique (négoce) : Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités : Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La prestation de service : Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

#### 4.19 Informations sectorielles

Un suivi interne par catégorie géographique est réalisé et détaillé en note 5.16.

#### 4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

#### 4.21 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus, dépréciations des titres ou des comptes courants et/ou abandons de créances des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

#### 4.22 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période diminué des actions auto détenues.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.



## Note 5 : Notes sur les états financiers consolidés

### Note 5.1 : Ecart d'acquisition

Au 31/12/2023

En M€	31/12/2022			Augmentations	Variations de périmètre	Dépréciations	Impact écart de conversion	31/12/2023
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
UGT France	82,0	-10,0	71,9	0,2	1,1	0,0	0,0	73,3
UGT International	48,1	-1,9	46,2	0,3	4,0	0,0	0,5	51,0
<b>Total écarts d'acquisition</b>	<b>130,1</b>	<b>-11,9</b>	<b>118,2</b>	<b>0,5</b>	<b>5,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>124,4</b>

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des acquisitions de MMP Tax, 1Life, 3C Evolution, EBM et Clinantes décrites en note 3.3 de la présente annexe.

#### Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des écarts d'acquisition et la valeur des UGT « FRANCE » d'une part et « INTERNATIONAL » d'autre part, ont été réalisés à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à long terme : 1,0 %
- Taux d'actualisation : 11,1% pour l'UGT « France » et pour l'UGT « International »
- Horizon des prévisions retenues : 4 ans

Les tests de dépréciation réalisés n'ont pas conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition.



## Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

- Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en M€)	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Résultat des sociétés mises en équivalence	31/12/2023
Frais d'établissement et de développement	0,0							0,0
Concessions, brevets & droits similaires	65,0	10,0	0,0	0,2	3,9	0,0		79,1
Logiciels	3,0	0,4	-0,1	0,2	-0,1			3,4
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4,7	0,2			3,0	0,2		8,1
Autres immobilisations incorporelles en cours	0,5	0,9		-0,4	0,0	0,0		1,0
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>73,2</b>	<b>11,5</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>6,8</b>	<b>0,2</b>		<b>91,6</b>
Constructions	2,1				0,3			2,4
Terrains	0,3				0,3			0,6
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0,3	0,1		0,0	-0,2	0,0		0,2
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	0,0							0,0
Matériel de transport	0,2				0,1	0,0		0,2
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6,4	0,8	-0,2	0,3	-1,4	0,0		5,9
Autres immobilisations corporelles	6,0	0,6	-0,5	-0,3	0,3	0,0		6,1
Immobilisations corporelles en cours	0,0							0,0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>15,3</b>	<b>1,4</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,0</b>		<b>15,5</b>
Autres immobilisations financières	5,5	0,8	-0,2	0,0	0,1	0,0		6,3
Titres mis en équivalence	0,3				0,1		-0,4	0,0
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>5,8</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>6,3</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>94,4</b>	<b>13,7</b>	<b>-1,0</b>	<b>0,0</b>	<b>6,5</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>113,4</b>

Les acquisitions de la ligne « concessions, brevets et droits similaires » et de la ligne « autres immobilisations incorporelles en cours » correspondent principalement aux frais de développement de logiciels R&D pour 9,0 M€ et à la production immobilisée relative aux projets de transformation des systèmes d'information du groupe pour 1,7 M€ (ERP, SIRH, ...). Ces frais sont activés lorsque les critères définis à la note 4.3 sont satisfaits.

Les variations de périmètre sur les immobilisations incorporelles sont relatives aux immobilisations de 1Life.

Les acquisitions d'immobilisations financières correspondent aux cautions BPI versées à la suite des nouveaux emprunts levés en 2023. Le solde en espèce du contrat de liquidité s'élève à 0,1 M€ au décembre 2023.

- Les amortissements des immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en M€)	31/12/2022	Dotations	Reprises	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2023	Valeurs nettes 31/12/23
Frais d'établissement et de développement	0,0						0,0	0,0
Concessions, brevets & droits similaires	45,6	6,9	0,0	0,0	3,0	0,0	55,5	23,6
Logiciels	2,1	0,4	0,0	0,0	-0,3	0,0	2,2	1,2
Autres postes d'immobilisations incorporelles	0,6	0,1		0,0	0,0	0,0	0,8	7,4
Autres immobilisations incorporelles en cours	0,0						0,0	1,0
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>48,4</b>	<b>7,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,8</b>	<b>0,0</b>	<b>58,5</b>	<b>33,2</b>
Constructions	1,4	0,2			-0,9		0,8	1,7
Terrains	0,0						0,0	0,6
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0,3	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,1	0,1
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	0,0						0,0	0,0
Matériel de transport	0,1	0,0	0,0		0,0	0,0	0,2	0,1
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5,1	0,8	-0,2	0,2	-1,4	0,0	4,5	1,3
Autres immobilisations corporelles	4,3	0,5	-0,4	-0,2	0,2	0,0	4,5	1,6
Immobilisations corporelles en cours	0,0						0,0	0,0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>11,2</b>	<b>1,6</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>-2,3</b>	<b>0,0</b>	<b>10,1</b>	<b>5,4</b>
Autres immobilisations financières	0,6	0,4			0,0	0,0	1,0	5,2
Titres mis en équivalence	0,0						0,0	0,0
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>	<b>5,2</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>60,3</b>	<b>9,0</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>	<b>69,6</b>	<b>43,8</b>



### Note 5.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en M€)	31/12/2023		31/12/2022	
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
Créances clients et comptes rattachés (brutes)	94,9			77,3
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	-7,4			-5,6
<b>Total net des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>87,5</b>			<b>71,7</b>

La provision pour dépréciation client est établie statistiquement sur la base des créances échues à plus de 180 jours et au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement. Les clients bénéficiant d'échéanciers de paiement sont exclus de la base de calcul de la provision pour dépréciation client.

ETAT DES CREANCES CLIENTS (Montants en M€)	31/12/2023		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	94,9	86,4	8,5

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

### Note 5.4 : Autres créances et comptes de régularisation

Les tableaux ci-après détaillent les composantes du poste « Autres créances et comptes de régularisation » au décembre 2023.

Les impôts différés actifs (3,4 M€) sont exclus de cette analyse.

AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION (Montants en M€)	31/12/2023		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances sur personnel et organismes sociaux	0,5	0,5	
Créances fiscales* (1)	16,5	14,7	1,8
Fournisseurs débiteurs	2,0	2,0	
Factor (2)	8,6	8,6	
Comptes courants (3)	2,9	2,9	
Autres créances	4,1	4,1	
Charges constatées d'avance	3,1	3,1	
<b>Total de l' Actif circulant</b>	<b>37,8</b>	<b>36,0</b>	<b>1,8</b>
<i>*dont TVA</i>		11,1	

AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION (Montants en M€)	31/12/2022		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances sur personnel et organismes sociaux	0,7	0,7	
Créances fiscales (1)	14,1	12,5	1,6
Fournisseurs débiteurs	1,5	1,5	
Factor (2)	7,9	7,9	
Comptes courants (3)	3,3	3,3	
Autres créances	3,2	3,2	
Charges constatées d'avance	3,1	3,1	
<b>Total de l' Actif circulant</b>	<b>33,8</b>	<b>32,1</b>	<b>1,6</b>



## Crédit d'impôt recherche, Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi et TVA (1)

Les créances fiscales sont principalement composées du Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi « CICE » antérieur à 2019, comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes et des TVA déductibles.

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au CIR est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

## Factor (2)

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses balances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours, c'est-à-dire que les créances sont garanties, qu'elles soient impayées entre les mains du factor ou déjà définancées si elles ont plus de 75 jours. La société d'affacturage conserve donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant financé s'élève à 33,6 M€ au décembre 2023. Au 31 décembre 2022, il s'élevait à 33,1 M€.

L'intégralité des créances cédées sont financées et sont donc sorties du poste client. Les créances dont l'échéance est dépassée de plus de 75 jours sont définancées et comptabilisées en autres créances ; le fonds de garantie est également comptabilisé en autres créances. Au décembre 2023, ces créances s'élèvent à 8,6 M€. Au 31 décembre 2022, elles s'élevaient à 7,9 M€.

Les autres créances peuvent être dépréciées si elles correspondent à des créances clients de plus de 180 jours, totalement cédées au factor et dépassant la garantie accordée.

## Comptes courants (3)

Les principaux comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit, en valeur nette :

Au décembre 2023

• Fives Smart Software Development SAS	1,1 M€
• Swarm	0,1 M€
• Axemble Maroc	0,1 M€
• Divers	0,1 M€



Une provision pour risques de 1,1 M€ couvre la valeur du compte courant détenu avec la société Fives Smart Software Development SAS.

## Note 5.5 : Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en M€)	31/12/2022	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	31/12/2023
Provision sur Stocks et en-cours	0,1					0,1
Provisions sur Clients et comptes rattachés	5,6	5,0	-3,4	0,2	-0,1	7,3
Provisions sur Autres créances et comptes de régularisation	0,8	0,7	-0,1	0,0	0,0	1,5
<b>Total provisions pour dépréciations</b>	<b>6,5</b>	<b>5,7</b>	<b>-3,5</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>8,9</b>

## Note 5.6 : Impôts différés Actif et Passif

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 26,3 M€ au 31 décembre 2023 (dont 8,3 M€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 25% au décembre 2023. Les taux applicables aux filiales étrangères s'élèvent à 23,5% au UK, 20% en Suisse, 26,5% au Canada, 21% aux USA, 22% aux Pays-Bas, 25% en Belgique et 30% pour les filiales présentes au Maroc.

Le montant total des impôts différés activés sur déficits reportables s'établit à 2,1 M€ ; le montant des impôts différés non activés sur déficits reportables s'établit quant à lui à 4,5 M€.

Au décembre 2023, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt, en M€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net avant résultat des sociétés mises en équivalence	11,3	12,4
Impôt consolidé	4,0	3,5
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>15,3</b>	<b>15,8</b>
Taux courant d'imposition en France	25,0%	25,0%
<b>Impôt théorique au taux courant en France</b>	<b>3,8</b>	<b>4,0</b>
Différences permanentes	-0,5	0,2
Activitation et utilisation du déficit fiscal	-0,3	-0,9
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différée	1,2	0,3
Différences de taux d'imposition	-0,1	-0,1
<b>Charge/produit d'impôt du groupe</b>	<b>4,1</b>	<b>3,5</b>
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>26,7%</i>	<i>21,9%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2023 est détaillée de la manière suivante :

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Engagement de retraite	7,6	9,2
Dépréciation des comptes courants intragroupe soumis à l'IS	-3,5	-1,6
Autres retraitements (provisions réglementées, ...)	1,0	-0,9
Déficits reportables activés	8,6	10,1
Déficits reportables non activés	17,7	13,5
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif (A)</b>	<b>31,4</b>	<b>30,4</b>
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif hors déficit non activés (B)</b>	<b>13,7</b>	<b>16,9</b>
<b>Impôts différés actifs reconnus au bilan (C)</b>	<b>3,4</b>	<b>4,2</b>
<b>Taux (C) / (B)</b>	<b>25%</b>	<b>25%</b>
Ecart de réévaluation Immobilisations	1,1	0,6
Dépréciation des comptes courants intragroupe	0,0	0,0
Autres retraitements	1,1	2,0
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif (D)</b>	<b>2,2</b>	<b>2,6</b>
<b>Impôts différés passifs reconnus au bilan (E)</b>	<b>0,54</b>	<b>0,65</b>
<b>Taux (E) / (D)</b>	<b>25%</b>	<b>25%</b>
<b>Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés (A+D)</b>	<b>29,2</b>	<b>27,8</b>
Impôts différés non reconnus	-17,7	-13,5
<b>Total net des bases d'impôts différés (F)</b>	<b>11,5</b>	<b>14,4</b>
<b>Total net des impôts différés reconnus au bilan (G)</b>	<b>2,9</b>	<b>3,6</b>
<b>Taux (G) / (F)</b>	<b>25%</b>	<b>25%</b>

## Note 5.7 : Trésorerie nette

Les tableaux ci-dessous présentent le détail de la trésorerie nette :

TRESORERIE NETTE (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	3,7	0,8
Disponibilités	51,0	57,0
Concours bancaires courants (Passif)	0,0	0,0
<b>Total Trésorerie nette</b>	<b>54,6</b>	<b>57,9</b>

## Note 5.8 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance concerne principalement les charges d'exploitation dont les locations. Elles s'analysent comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Locations immobilières & mobilières	1,0	0,8
Sous-traitance	0,1	0,1
Assurances	0,1	0,1
Hébergement / Maintenance informatique	0,7	0,9
Marketing	0,2	0,1
Gestion commerciale	0,6	0,5
Divers	0,4	0,5
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

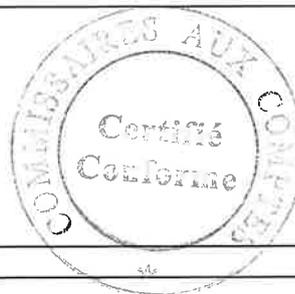
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Issus de la facturation des contrats de maintenance	18,3	15,0
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	0,6	0,4
Issus des prestations de services	6,6	4,4
Autres	0,1	0,3
<b>Total des produits constatés d'avance</b>	<b>25,6</b>	<b>20,2</b>

\* CIR (Crédit Impôt Recherche)

## Note 5.9 : Capitaux propres

### 5.9.1 : Composition du capital social

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2023	31/12/2022
Capital (en M€)	2,8	2,7
Nombre d'actions (actions ordinaires)	4 613 456	4 521 777
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,6 €	0,6 €



Au cours du premier semestre, la société a réalisé une augmentation de capital réservé aux salariés, par ailleurs les BSA émis par la société ont continué d'être convertis, ces deux opérations ont impacté le capital social de +55 K€ et les réserves de +1,0 M€.

Les actions propres détenues par VISIATIV au 31 décembre 2023 s'élèvent à 60 467 actions (dont 2 450 actions dans le cadre du contrat de liquidité) pour une valeur comptable de 0,9 M€ (dont 0,1 M€ dans le cadre du contrat de liquidité). La moins-value nette sur l'ensemble des mouvements de la période s'élève à -0,1 M€.

### 5.9.2 : Distribution de dividendes

La société a procédé à une distribution de dividendes sur la base des comptes au 31/12/2022. Le montant du dividende était de 1.10€ par action et représente un versement de 5,0 M€ qui a été effectué début juin 2023.

## Note 5.10 : Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (montant en M€)	31/12/2023								
	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reprises sans objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Changement de méthode	Reclassement	Montant fin de période
Provisions pour pertes de change	0,4	0,4	-0,2		0,0	0,0			0,5
Provisions pour maintenance	1,9	1,4	-1,3	0,0	0,2	0,0		0,0	2,3
Provisions pour pensions et obligations similaires	9,7	7,5	-9,5		0,0			0,0	7,6
Autres provisions pour risques	5,1	1,6	-1,9	0,0	1,6	0,0	0,0	0,2	6,4
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>17,1</b>	<b>10,8</b>	<b>-13,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>16,9</b>

### Provisions pour engagements de retraites

Depuis, l'exercice 2021, la société applique la méthode préférentielle de comptabilisation d'une provision pour indemnité de fin de carrière (IFC) dans le but de communiquer une information financière plus juste du groupe, et de s'aligner sur les recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les hypothèses de calcul de la provision ont été revus pour la clôture annuelle et sont présentées à la note 4.13. Aucun engagement de retraite et avantages similaires n'a été identifié pour les structures étrangères.

### Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

### Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts attendus pour répondre aux besoins de maintenance évalués sur la période d'engagement contractuel.

### Autres provisions pour risques

Les autres provisions sont constituées :

- de provisions statistiques d'assistance lors des contrôles fiscaux des clients réalisés par les administrations fiscales des pays où le groupe est présent, ainsi qu'à des provisions prud'homales dans les différentes entités du groupe ;
- de provisions sur autres créances correspondant à des créances clients totalement cédées au factor ayant plus de 180 jours.

### Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2023.

### Litiges prud'homiaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.



## Note 5.11 : Dettes financières

### 5.11.1 : Echancier des dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la manière suivante :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en M€)	31/12/2023			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	113,8	21,5	56,3	36,0
Emprunts et dettes financières diverses	0,1	0,0	0,0	0,0
Concours bancaires courants	0,0	0,0		
<b>Total des dettes financières</b>	<b>114,0</b>	<b>21,6</b>	<b>56,4</b>	<b>36,0</b>

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

Les échéances de 1 à 5 ans tiennent compte :

- du remboursement du Prêt Garanti par l'Etat de 24 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises (cf ci-après) ;
- du remboursement de l'Euro PP pour 20 M€.

### 5.11.2 : Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts auprès des établissements de crédit se décomposent de la manière suivante au 31 décembre 2023 :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en M€)	Etablissements de crédit
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>107,7</b>
(+) Encaissement	22,6
(-) Remboursement	-18,5
(+) Entrée de périmètre	2,0
(+/-) Autres mouvements (variations des intérêts courus, effet de change, ...)	-0,1
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>113,8</b>

### Description de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire (pool bancaire historique) :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale
- BP Auvergne Rhône Alpes.



## I) Refinancement de la dette bancaire contractualisée en 2022 :

Les 13 octobre 2022, VISIATIV annonce la signature auprès de son pool bancaire historique, 115 M€ de nouveaux financements visant à refinancer et allonger la maturité de sa dette, ainsi qu'accompagner les prochaines étapes de son développement en dotant l'entreprise de nouvelles capacités financières pour saisir des opportunités de croissance externe.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- 1) Un refinancement pour la totalité du solde de sa dette senior antérieure, soit 15 M€, à travers l'émission de nouvelles tranches à échéance 6 et 7 ans (6,75 M€, à taux variable Euribor3M +1.80% amortissables jusqu'en 2028 et 8,25 M€ à taux variable Euribor3M +2.30% en remboursement l'échéance en 2029).
- 2) Un nouvel emprunt senior d'un montant total de 70 M€, dont 50 M€ de lignes de crédit confirmées sur une durée allant de 6 à 7,5 ans (18 M€ amortissables jusqu'en 2028 et 32 M€ en remboursement l'échéance en 2029). Sur cette enveloppe a été tiré au 31/12/2023, 10 M€ de tranche C In Fine à Euribor3M+4.20% (tirés en 2022) et 9.6 M€ sur la Tranche A (Euribor3M+1.80%) et B (Euribor3M+2.30%), tirés en 2023.
- 3) Une enveloppe de crédit de 20 M€ en vue du remboursement de l'emprunt obligataire de type Euro PP émis en 2018 et venant à échéance en mai 2025 (non tirée au 31/12/2023).
- 4) Complété par une émission pour 10 M€ d'obligations Relance, d'une maturité de huit ans et remboursables en une fois à l'échéance
  - o 9M€ In Fine à taux annuel fixe de 5%
  - o 1M€ In Fine à taux annuel fixe de 7%.

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), VISIATIV, en accord avec ses partenaires bancaires, a décidé de lier ces nouveaux financements à sa performance ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance).

VISIATIV bénéficiera ainsi d'un bonus, pouvant aller jusqu'à 10 points de base, sur la marge applicable à l'ensemble de ces nouvelles lignes de financement, en fonction de l'atteinte ou non des objectifs fixés.

Au 31/12/2022, 35 M€ ont été tirés sur cette nouvelle dette :

- 15 M€ de refinancement (cf 1 ci-dessus)
- 10 M€ d'emprunt senior (cf 2 ci-dessus)
- 10 M€ d'obligation relance (cf 4 ci-dessus)

Au 31/12/2023, 9.6 M€ d'emprunt senior ont été tirés sur la Tranche A (Euribor3M+1.80%) et B (Euribor3M+2.30%) de l'enveloppe confirmée (cf 2 ci-dessus)



## II) Rappel des autres éléments de la dette existante :

### 1) Emprunt Obligataire EURO PP :

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 M€ portant intérêt à taux fixe et venant à échéance in fine le 4 mai 2025.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 0,1 M€ chacune.

### 2) Prêt Garantie par l'Etat :

VISIATIV a obtenu en mai 2020 un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt est remboursable mensuellement à partir de mai 2022 jusqu'en mai 2026. Au 31/12/2023 le restant dû est de 23,8 M€.

### 3) Emprunts BPI :

Une enveloppe globale de 20 M€ a été levée progressivement auprès de la BPI jusqu'en 2022.

Cette année 2023, deux nouvelles lignes de dettes ont été levées (de 5M€ chacune à un taux de 4.39%) pour un total de 10M€. L'encours total BPI au 31/12/2023 est donc de 18.4M€.

### 4) Autres prêts :

Des emprunts historiques ont été souscrits directement dans certaines filiales du groupe ou ont été intégrées lors des opérations de croissance externes pour un total restant dû au 31/12/2023 de 3,5 M€.

En 2023, 3.0 M€ auprès de la Société Générale afin de financer l'acquisition de MMP Tax au UK à taux fixe de 4.75%.

## III) Couverture de taux :

Les nouveaux emprunts négociés en 2022 pour la part de refinancement de la dette pour 15 M€, ont été souscrits sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, un contrat de couverture a été mis en place à compter du 13 janvier 2023 à hauteur de 50% soit 7,5 M€ (taux fixe 2.825%).

### Note 5.12 : Détail du passif circulant par échéance

Les impôts différés passif (0,5 M€) sont exclus de cette analyse.



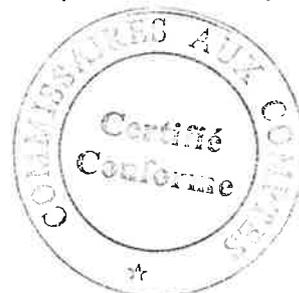
ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en M€)	31/12/2023			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>54,9</b>	<b>54,9</b>		
<b>Clients - Avances et acomptes reçus</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>53,6</b>	<b>53,6</b>		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	22,2	22,2		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés (*)</i>	31,5	31,5		
<b>Autres Dettes</b>	<b>3,8</b>	<b>3,5</b>	<b>0,2</b>	
<i>Dettes sur immobilisations</i>	1,6	1,4	0,2	
<i>Groupe et associés</i>	0,3	0,3		
<i>Autres dettes</i>	1,9	1,9		
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>113,6</b>	<b>113,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>
Produits constatés d'avance	25,6	25,6		
<b>Total général</b>	<b>139,2</b>	<b>138,9</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>

(\*) Dont TVA 26,1 26,1

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en M€)	31/12/2022			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>43,8</b>	<b>43,8</b>		
<b>Clients - Avances et acomptes reçus</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>49,5</b>	<b>49,5</b>		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	21,1	21,1		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés (*)</i>	28,4	28,4		
<b>Autres Dettes</b>	<b>5,1</b>	<b>4,6</b>	<b>0,5</b>	
<i>Dettes sur immobilisations</i>	3,1	2,6	0,5	
<i>Groupe et associés</i>	0,2	0,2		
<i>Autres dettes</i>	1,8	1,8		
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>99,6</b>	<b>99,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>
Produits constatés d'avance	20,2	20,2		
<b>Total général</b>	<b>119,8</b>	<b>119,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>

(\*) Dont TVA 23,3 23,3

Les dettes sur immobilisations correspondent aux compléments de prix liés aux acquisitions.



### Note 5.13 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

<b>DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs - Factures non parvenues	35,2	18,4
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>35,2</b>	<b>18,4</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel	11,9	12,2
Sécurité sociale et assimilés	4,3	4,8
Etat	0,9	1,8
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>17,0</b>	<b>18,8</b>
<b>Total général</b>	<b>52,3</b>	<b>37,1</b>

### Note 5.14 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

<b>CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
France	176,9	166,7
Reste du monde	100,6	92,1
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>277,5</b>	<b>258,8</b>
<i>% Hors France</i>	<b>36%</b>	<b>36%</b>

Sur l'ensemble de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 277,5 M€, en croissance de +7% par rapport à 2022 (stable en organique).

L'international franchit la barre des 100 M€ de revenus annuels en 2023, avec 100,6 M€ de chiffre d'affaires en progression de +9% (stable à périmètre et taux de change constants), en forte croissance sur les zones Afrique et Amérique. À fin 2023, les activités à l'international représentent 36% de l'activité de Visiativ. Dans le cadre du plan SHIFT5, Visiativ vise de porter la part de l'international à 50% de son activité à horizon 2028.

### Note 5.15 : Autres produits d'exploitation

<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Production stockée	0,0	0,0
Production immobilisée	11,1	9,0
Transferts de charges	1,7	3,3
Crédit d'impôt recherche	0,9	0,5
Subvention d'exploitation reconnue en résultat	0,4	0,0
Autres produits	0,5	0,5
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>14,5</b>	<b>13,3</b>



## Note 5.16 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Le groupe est désormais structuré autour de 2 UGT :

- « France », regroupant l'ensemble des activités réalisées en France,
- « International », regroupant l'ensemble des activités réalisées à l'international.

La performance sectorielle est suivie sur l'EBITDA.

(Montants en M€)	31/12/2023			31/12/2022		
	France	International	Consolidé	France	International	Consolidé
<b>CA</b>	<b>176,9</b>	<b>100,6</b>	<b>277,5</b>	<b>166,7</b>	<b>92,1</b>	<b>258,8</b>
<b>EBITDA</b>	<b>17,2</b>	<b>9,9</b>	<b>27,1</b>	<b>16,6</b>	<b>11,8</b>	<b>28,4</b>
<i>Ebitda / CA</i>	<i>9,7%</i>	<i>9,9%</i>	<i>9,8%</i>	<i>9,9%</i>	<i>12,8%</i>	<i>11,0%</i>

Les principales variations des charges d'exploitation au compte de résultat entre 2022 et 2023 sont les suivantes :

- Hausse des charges de personnel de 17,9 M€ qui s'explique principalement par l'effet des entrées de périmètre (2023 et 2022 en année pleine), par la hausse des effectifs et par l'effet de la modification des commissionnements commerciaux, basés désormais sur les entrées commandes (Bookings / Billings) ;
- Hausse des autres achats et charges externes de 3,7 M€, qui s'explique par l'effet des entrées de périmètre (2023 et 2022 en année pleine), et plus particulièrement à l'international avec la hausse des dépenses de marketing en lien avec l'uniformisation des marques au UK, au BENELUX, en Allemagne ainsi qu'en Suisse et la généralisation de la signalétique Visiativ.

## Note 5.17 : Produits et charges financiers

<b>PRODUITS FINANCIERS</b> (Montants en M€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Gains de change	1,5	0,2
Reprises sur provisions	0,2	0,2
Autres produits financiers	0,3	0,0
<b>Total des produits financiers</b>	<b>1,9</b>	<b>0,4</b>

<b>CHARGES FINANCIERES</b> (Montants en M€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Pertes de change	0,2	0,3
Dotations provisions financières	1,5	0,3
Charges d'intérêts	5,1	2,9
Autres charges financières	0,3	0,1
<b>Total des charges financières</b>	<b>7,0</b>	<b>3,6</b>



## Note 5.18 : Produits et charges exceptionnels

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	8,1	0,0
Reprise de provisions exceptionnelles	0,2	0,0
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,0	0,0
Produits exceptionnels divers	0,1	0,4
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>8,3</b>	<b>0,4</b>

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	4,9	0,0
Valeur nette comptable des titres cédés	0,0	0,0
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0,0	0,0
Dotations aux provisions exceptionnelles	0,1	0,0
Autres charges exceptionnelles	0,5	0,4
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>5,4</b>	<b>0,4</b>

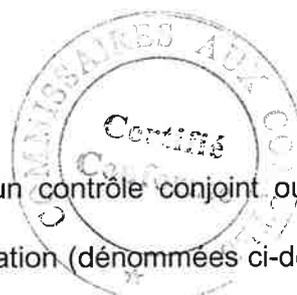
## Note 5.19 : Résultat par action

<b>Résultats de base par action</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Nombre d'actions en circulation hors actions auto détenues	4 552 989	4 459 204
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs hors actions auto détenues	4 596 364	4 537 954
Résultat net part du groupe (en M€)	10,0	11,1
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>2,19</b>	<b>2,48</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>2,17</b>	<b>2,44</b>

## Note 5.20 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.



Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

<b>DETAIL DES PARTIES LIEES Information (en M€)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
	<b>Autres parties liées</b>	<b>Autres parties liées</b>
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	-0,1	0,3
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	0,1	0,1
Créances rattachées à des participations	2,8	3,1
Dettes rattachées à des participations	0,0	0,0

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 1,1 M€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés.

Les rémunérations versées aux dirigeants de VISIATIV sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en M€	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération fixe annuelle	0,4	0,4
Rémunération variable	0,3	0,3
Rémunération des Administrateurs	0,0	0,0
Avantages en nature Véhicule	0,0	0,0
Avantages en nature GSC Chômage	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du groupe.

## Note 5.21 : Engagements donnés

### Note 5.21.1 : Covenants bancaires

Les covenants bancaires sont les suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)	Ration de Limite d'investissement autorisé (R3)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2022	R1 < 1,3	R2 < 3,0 pour le 31 décembre 2022 R2 < 3,8 pour le 31 décembre 2023 R2 < 3,8 pour le 31 décembre 2024 R2 < 3,5 pour le 31 décembre 2025 R2 < 3,0 pour le 31 décembre 2026 et les années suivantes	R3 < 4,3 % du Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice précédent

Au décembre 2023, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

**R1** : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :

**Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés**

**R2** : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :

**Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)**

**R3** : Le « ratio de limite d'investissement autorisé » désigne, au titre d'une période de test le ratio :

**Investissements en immobilisations incorporelles et corporelles / Chiffre d'affaires Consolidé de l'exercice précédent**

### Note 5.21.2 : Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a qu'un seul contrat de crédit-bail au sein de la société VISIATIV SA qui représente un actif de 45 K€. Ce contrat n'a pas d'impact significatif sur le résultat.



### Note 5.21.3 : Baux commerciaux

#### Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains (69)
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

#### Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

#### Charges et engagements

Donnés en M€	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Engagement location immobilière	4,6	3,3

### Note 5.21.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring pour le financement court terme du besoin en fonds de roulement. Le contrat est sans recours, la société d'affacturage conserve le risque d'insolvabilité du client. Le montant financé net s'élève à 33,6 M€ au 31 décembre 2023 contre 33,1 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

### Note 5.21.5 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau suivant :

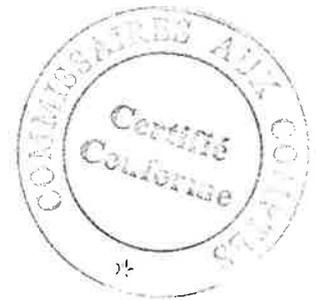
CONTRATS DE LOCATION (Montants en M€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	5,4	2,3	3,1
Matériel informatique	0,3	0,3	0,0
<b>Total de l'engagement</b>	<b>5,7</b>	<b>2,6</b>	<b>3,1</b>



## 1/ Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe 5.11.1 « Description de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL
- ABGI France
- LIVING ACTOR
- KALISTA
- VISIATIV DAXIUM
- DAXIUM



## 2/ Complément de prix

- **3C Evolution**

La société VISIATIV a acquis 50% des titres de la société 3C EVOLUTION en juillet 2022 et 50% en décembre 2023

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés chaque année en fonction de l'atteinte de seuils d'EBE pour les années 2022 à 2025. Un complément de prix de 0,1 M€ a été provisionné dans les comptes au 31/12/2023 concernant l'atteinte partielle des objectifs 2024 et 2025.

## 3/Garanties de passif

Aucune des garanties de passif ci-dessous n'est activée au 31/12/2023.

- **VISIATIV SOLUTIONS UK (ex-INNOVA SYSTEMS)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société VISIATIV SOLUTIONS UK, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées en ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 ans après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2025.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 GBP, dont 3 000 GBP pour chaque demande prise individuellement.

- **VISIATIV CONSULTING UK (ex-ABGI UK)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société VISIATIV CONSULTING UK, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 14 janvier 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 200 000 GBP pour une période de 5 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 55 000 GBP.

- **CCSL (fusionnée dans VISIATIV SOLUTIONS UK)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société CCSL, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 juillet 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 640 000 GBP pour une période de 7 ans uniquement pour les litiges fiscaux (la garantie de 2 ans sur les litiges classiques étant expirée).

- **MSC (fusionnée dans VISIATIV CONSULTING UK)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MSC Associates Ltd UK, la société VISIATIV Consulting UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 février 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 7 500 GBP.

- **AJ Solutions (fusionnée dans Visiativ Solutions Entreprise)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société AJ Solutions, les sociétés VISIATIV et VISIATIV Entreprises Solutions bénéficient d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 31 décembre 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0.3 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 35 K€.

- **Visiativ Financement (ex-Lease Place)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Visiativ Financement Place, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 1<sup>er</sup> avril 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 30 K€.

- **Ma Sauvegarde (IS Management)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Ma Sauvegarde, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **IFTC**

Dans le cadre du rachat des titres de la société IFTC Ltd, la société Visiativ Consulting UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 3 000 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 20 000 GBP.



- **Bsoft.fr**

Dans le cadre du rachat des titres de la société BSoft.fr ; la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 novembre 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,25 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **ABGI Brésil**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI Brésil, la société ABGI Group bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 novembre 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,5 M€ pour une période de 4 ans.

- **Proxeem (fusionné dans Visiativ Software)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Proxeem, la société VISIATIV SOFTWARE bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 13 mai 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 15 K€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 4 K€.

- **VISIATIV GERMANY (ex-MB CAD)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société VISIATIV GERMANY GMBH, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 mai 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2,8 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 15 K€.

- **AK GROUP II - ABSISKEY**

Dans le cadre du rachat des titres de la société AK GROUP II, la société ABGI FRANCE bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 16 novembre 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1,8 M€ jusqu'au 31/12/2023 puis 1,2 M€ à partir du 01/01/2024 puis 0,6 M€ à partir du 01/01/2025 (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 50 K€.

- **BRAITHWAITE Irlande et BRAITHWAITE CANADA**

Dans le cadre du rachat des titres des sociétés BRAITHWAITE Irlande et BRAITHWAITE Canada, la société ABGI Conseil (Canada) bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 11 juillet 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 3,5 MCAD jusqu'au 11/07/2024 (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux soit 3 ans).

- **DAXIUM**

Dans le cadre du rachat des titres de la société DAXIUM, VISIATIV-DAXIUM bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 13 octobre 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1.5 M€ jusqu'au 13 octobre 2024.

- **1LIFE**

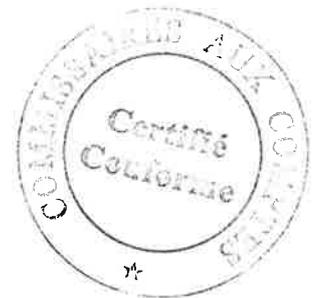
Dans le cadre du rachat des titres de la société 1LIFE, VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 16 octobre 2023. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0.3 M€ jusqu'au 15 octobre 2024, puis 0.2 M€ jusqu'au 15 octobre 2025 et 0,1 M€ jusqu'au 16 octobre 2026 avec une franchise stable de 10 K€ sur l'ensemble de la période de 3 ans.

- **EBM**

Dans le cadre du rachat des titres de la société EBM, VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 juillet 2023. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 45 K€ jusqu'au 28 juillet 2026 (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux).

- **MMP**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MMP Tax Ltd, la société Visiativ Consulting UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 31 août 2023. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 385 000 GBP pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 25 000 GBP.



#### 4/ Engagements vis-à-vis des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), Visiativ Consulting UK, Living Actor, BSoft, ABGI France, 1Life et Visiativ Daxium (actionnaire unique de Daxium) bénéficient d'une option de vente de leurs actions, et la société VISIATIV à l'obligation d'achat des titres des minoritaires à l'exception de Visiativ Consulting UK.

L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
<b>VSSB</b>	A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
<b>VISIATIV CONSULTING UK</b>	Du 30 avril 2022 au 30 avril 2027	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires
<b>LIVING ACTOR</b>	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tout les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030
<b>BSOFT</b>	A tout moment et jusqu'au 30 novembre 2036 en cas de sortie des effectifs	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA
<b>ABGI France</b>	Pendant une durée de 3 mois à compter des dates d'approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2025, le 31 décembre 2026 et le 31 décembre 2027. Puis à compter du 1er avril 2029, chaque année pendant une période de 3 mois débutant à compter de la date d'approbation des comptes du précédent exercice clos	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
<b>1Life</b>	A tout moment et jusqu'au 16 octobre 2033 en cas de sortie des effectifs	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA
<b>Visiativ Daxium</b>	50% du 1er mars 2025 au 30 juin 2025 et du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2025 50% du 1er mars 2027 au 30 juin 2027 et du 1er septembre 2027 au 31 décembre 2027 Puis du 1er mars au 30 juin de chaque année jusqu'en 2031	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA

Pour la société **VSSB**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition complémentaire (2021)
- La différence de valorisation entre 2021 et le jour de la vente des actions de la société valorisée selon la formule suivante :

Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette



Pour **Visiativ Consulting UK**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **LIVING ACTOR**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **BSOFT**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **ABGI FRANCE** le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **1Life** le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **VISIATIV DAXIUM**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- La moyenne, au niveau de la société DAXIUM, d'un multiple de l'EBITDA et de l'Annual Recurring Revenu du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

## Note 5.22: Effectifs

Le total des effectifs au 31/12/2023 est le suivant :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Sales & Marketing	483	448
Formation & Consulting	663	602
R&D	231	170
Direction & Administratifs	223	190
<b>Total effectifs à la clôture</b>	<b>1 600</b>	<b>1 410</b>



## Note 5.23 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe a souscrit des instruments de couverture (cf. paragraphe 5.11.2).

### Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisées sur le capital ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.11).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement. Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

### Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- Les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme.
- 77% des emprunts au 31/12/2023 est à taux fixe (emprunts BPI, emprunt obligataire, PGE et obligations Relance).
- Les nouveaux emprunts négociés en 2022 pour la part de refinancement de la dette (15 M€), ont été souscrits sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, un contrat de couverture a été mis en place à compter du 13 janvier 2023 à hauteur de 50% soit 7,5 M€ (taux fixe 2.825%).

### Risque de crédit

#### Risques de crédit financier

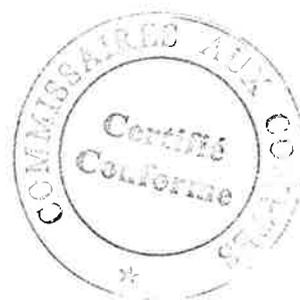
Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

#### Risques de crédit client

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe a recouru à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 25 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2023 ne représente plus de 1,5% du chiffre d'affaires consolidé 2023.



### Risque de change

Environ 80% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Les autres principales devises au sein du groupe sont la livre sterling, le dollar et le franc suisse, les filiales concernées achètent et vendent dans la même devise. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

### Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

## Note 5.24 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en M€)	Exercice 2023						Exercice 2022					
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	0.05	34%	0.05	49%			0.05	34%	0.05	44%		
* Filiales intégrées globalement	0.10	63%	0.05	47%	0.24	100%	0.10	63%	0.06	52%	0.17	100%
> Services Autres que la Certification des comptes liés à la mission du commissaire aux comptes												
* Emetteur	0.01	3%	0.01	5%			0.01	3%	0.01	4%		
TOTAL	0.15	100%	0.11	100%	0.24	100%	0.16	100%	0.12	100%	0.17	100%

